

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

300 FC www.adiac-congo.com N° 2490 - LUNDI 21 DÉCEMBRE 2015

JUSTICE INTERNATIONALE

Thomas Lubanga et Germain Katanga transférés à Kinshasa





de leur peine. La réglementation de la Cour veut qu'une fois jugés, les prévenus soient alors renvoyés sur leurs terres ou dans un autre pays d'accueil. En outre, il faudra préciser que l'exécution

des peines sera soumise à la supervision de la Cour et devra être conforme aux normes internationales généralement acceptées régissant le traitement des prisonniers.

Pour rappel, Thomas Lubanga a été condamné à quatorze ans de prison pour avoir enrôlé des enfants de moins de 15 ans dans ses troupes et les avoir fait participer aux hostilités. Germain Katanga,

pour sa part, a écopé de douze ans de prison pour sa complicité dans les massacres de Bogoro en Ituri en février 2003 ayant fait en-

viron deux cents morts.

Page 12



Les deux anciens miliciens

condamnés par la Cour pénale

internationale (CPI) ont quitté la

prison de Scheveningen, le 18 dé-

cembre, pour rejoindre Kinshasa

où ils sont censés purger le reste

L'État prêt à lâcher du lest sur le très controversé article 16

Le blocage créé par l'article 16 est en bonne Le ministère de l'Agriculture, les membres du voie pour être décantée. Jugée non favorable à l'investissement dans le secteur agricole, il se dégage clairement de cette disposition que seuls les Congolais, personnes physiques, sont éligibles aux droits sur les terres agricoles ou encore les personnes morales de droit congolais dans lesquelles la majorité des parts ou actions selon le type de société doit être détenue par l'État et/ou par les nationaux.

comité de rédaction des textes de la loi portant principes fondamentaux du secteur agricole, les paysans ainsi que les juristes ont lancé la réflexion pour arriver à mettre en œuvre une loi plus attractive pour les investissements lourds. Il y a lieu, pense-t-on, de débloquer le potentiel agricole tout en préservant une forme acceptable des rapports de force.

Page 13



Matata Ponyo visitant le parc agro-industriel de Bukanga Lonzo

BRUXELLES

Rassemblement de contestation contre l'hommage à Léopold II

PROVINCE DE LA MONGALA

S.O.S en faveur des sinistrés des dernières pluies diluviennes

Au cours de leur réunion tenue le17 décembre à Kinshasa, les ressortissants du territoire de Bumba dans la province de la Mongala ont mis en place un Comité de crise en vue de coordonner toutes les opérations humanitaires en faveur des sinistrés des dernières pluies diluviennes qui se sont

abattues sur la région. Ils ont également annoncé l'ouverture d'une caisse de solidarité dont le numéro de compte devrait être communiqué dans les jours qui viennent. Un appel à la solidarité nationale agissante et pressante est lancé en direction de tous les acteurs concernés et intéressés, notamment le gouvernement, les partenaires internationaux, les organisations de la société civile et, tout naturellement, les originaires de la région. Les fonds récoltés permettront de faire face aux épidémies, à la nutrition et au logement en faveur des sinistrés.

Page 12

ÉDITORIAL

Prospective

'anticipons pas sur le message que délivrera demain le président de la République à la nation congolaise devant l'Assemblée nationale. Remarquons simplement qu'il marquera l'entrée en vigueur de facto de la nouvelle Constitution puisqu'il concrétisera l'une des dispositions de son article 94 qui précise que le chef de l'État « peut, à tout moment, adresser des messages à l'une ou l'autre chambre du Parlement ». Et précisons tout aussitôt que la formule choisie ne doit certainement rien au hasard, tout à la prospective politique.

La page de la Nouvelle République ayant été tournée le 25 octobre, ce qui importe au premier chef, désormais, est l'énoncé du calendrier de mise en conformité des institutions avec le contenu de la Loi fondamentale approuvée par le peuple à une écrasante majorité. Cette évidence Denis Sassou N'Guesso la perçoit mieux que quiconque dans la mesure où les péripéties qui ont émaillé notre longue marche vers la démocratie depuis la Conférence nationale de 1991 lui ont appris à quel point le bon fonctionnement des institutions est fondamental. L'on peut donc imaginer qu'il s'emploiera très rapidement à répondre aux attentes de la Nation sur ce plan.

Ceci est d'autant plus vrai que les Congolais ne sont pas les seuls à s'interroger sur la série d'évènements qui marquera l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution. Même si elle s'abstient, par décence diplomatique, de s'interroger ouvertement sur les étapes de ce processus, la communauté internationale attend avec impatience de connaître les décisions que la plus haute autorité de l'Etat prendra afin de donner corps à la République approuvée par référendum. Il suffit pour s'en convaincre d'écouter les remarques que formulent ici et là les représentants officiels des pays ou des institutions internationales en poste à Brazzaville.

L'attente du monde extérieur concernant notre pays est d'autant plus grande, d'autant plus impatiente que la situation générale de l'Afrique centrale suscite des interrogations, voire même des inquiétudes croissantes dans toutes les grandes capitales de la planète. Le Congo, notre Congo, étant perçu comme l'un des pays les plus stables de l'Afrique centrale, il importe pour tous ses partenaires que la page de la nouvelle Constitution soit tournée au plus vite.

Les Dépêches de Brazzaville

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le président de la République devant les députés ce mardi

Plus d'un mois après la promulgation de la nouvelle Constitution, le chef de l'État pourrait, dans son message aux députés, fixer l'opinion nationale et internationale sur la suite du calendrier électoral et l'entrée en vigueur effective de la loi fondamentale.

Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, s'adressera à la Nation, ce mardi, par le biais de l'Assemblée nationale. De source proche de la chambre basse du Parlement, le chef de l'Etat a saisi le président de l'Assemblée nationale, Justin Koumba, par courrier officiel lui demandant de convoquer les députés, ce 22 décembre, pour une session solennelle consacrée au message qu'il a décidé d'adresser à la Nation.

Ce rendez-vous s'effectue conformément à l'alinéa 2 de l'article 94 de la Constitution du 6 novembre, précise la même source. En voici la teneur intégrale : « Le président de la République adresse, une fois l'an, un message sur l'état de la Nation au Parlement réuni en congrès. Il peut, à tout moment, adresser des messages à l'une ou l'autre chambre du Parlement. Ces messages ne donnent lieu à aucun

Les axes de l'adresse du chef de l'Etat n'ont pas été révélés, mais s'exprimant devant la presse, le 6 décembre, à son retour d'Afrique du Sud, où il avait pris part au Forum Chine- Afrique, Denis Sassou N'Guesso avait promis de fixer les Congolais avant la fin du mois sur l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution : « J'aurais l'occasion de m'exprimer sur cette question plus en profondeur avant la fin de l'année », expliquait-il ajoutant que «la nouvelle Constitution doit être mise en œuvre pour qu'il y ait des institutions qui soient en adéquation avec l'esprit et la lettre de la loi fondamentale» promulguée le 6 novembre dernier.

Devrait-on, peut-être s'attendre à de grandes annonces du président de la République sur les futurs rendez-vous électoraux et sur la conformité des institutions à la Constitution. Il est vrai qu'après le référendum du 25 octobre consacré au vote de la nouvelle loi fondamentale, les Congolais s'interrogent sur l'effectivité de son entrée en application. En parlant des institutions qu'elle a prévues en rupture avec la Constitution du 20 janvier, on pense entre autres, à la désignation d'un Premier ministre, chef du gouvernement.

Par ailleurs, les partis politiques de l'opposition, comme de la majorité, sont sur un chantier qui leur tient à cœur, presque en chœur, celui de la gouvernance électorale. Le président de la République pourrait, peut-être aussi, apaiser les uns et les autres sur toutes ces questions dont l'actualité n'est plus à démontrer.

La Rédaction

VIE DES PARTIS

Norbert Mfikou: « Pascal Tsaty Mabiala n'incarne plus l'esprit de cohésion qui caractérise l'Upads »

Dans une lettre datant du 13 décembre et adressée au premier secrétaire de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads), Pascal Tsaty Mabiala, le vice-président de la coordination dudit parti de Pointe-Noire et membre du bureau politique, Norbert Mfikou a indiqué qu'il est temps de recadrer l'action politique de

« À mon âme et conscience, je persiste que Pascal Tsaty Mabiala n'est plus l'homme qui incarne la cohésion dans la lutte actuelle qui exige que l'effort collectif soit plus fort que la somme de ses actions nuisibles, notamment la mise à l'écart des valeurs qui doivent réfléchir sur le projet

de société que nous devons présenter au peuple pour solliciter le suffrage universel », peut-on lire dans cette lettre.

Il s'est plaint du fait que lors des évènements du 20 octobre, le parti avait enregistré près de vingt morts à Pointe-Noire et le premier secrétaire n'a pas pensé aider financièrement les familles des victimes pour les obsèques, alors que, a-t-il poursuivi, ces militants ont suivi le mot d'ordre de désobéissance civile lancé par le chef du parti.

Par ailleurs, Norbert Mfikou accuse le premier secrétaire d'avoir vendu le siège du parti sans qu'il n'ait reçu l'avis ni du parti, ni du secrétariat, ni du bureau politique, moins encore du

conseil national. « ... Vous avez vendu le siège aux chinois pour une valeur d'un milliard huit cent millions de FCFA; alors qu'il était un bien commun acheté à l'époque avec la participation des députés et sénateurs de l'Upads moyennant un versement de quatre millions par parlementaire », a précisé la missive. Norbert Mfikou a rappelé au premier secrétaire que plusieurs militants de l'Upads sont en prison à Madingou depuis le 20 octobre pendant que le premier responsable du parti est très indifférent face à cette situation. Il a exhorté ce dernier à faire prévaloir l'esprit de rassemblement et non de division.

La Rédaction

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC) Site Internet: www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama Assistante: Leslie Kanga Photothèque : Sandra Ignamout Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout Secrétaire des rédactions adjoint : Rewriting: Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembedi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Noungou Service Société : Parfait Wilfried Douniama

(chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoula

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service); Lopelle Mboussa

Gassia, Firmin Ové Service International: Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang Service Culture et arts: Bruno Okokana (chef de service),

Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara Commercial: Mélaine Eta Bureau de Pointe-Noire: Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté

de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault Chef d'Agence: Nana Londole Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali Coordonateur: Alain Diasso

Économie: Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa Société: Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi Sports: Martin Enyimo

Relations publiques : Adrienne Londole Service commercial: Marcel Myande.

Comptabilité et administration : Lukombo Caisse: Blandine Kapinga Distribution et vente : Jean Lesly Goga Bureau de Kinshasa: Colonel Ebeya n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service) Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

INTERNATIONAL

Directrice: Bénédicte de Capèle Adjoint à la direction : Christian Balende Rédaction: Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma Adminstration: Béatrice Ysnel

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice: Lydie Pongault Secrétariat : Armelle Mounzeo Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fourrnisseurs : Farel Mboko Comptabilisation des ventes, suivi des

annonces: Wilson Gakosso Personnel et paie: Martial Mombongo Stocks: Arcade Bikondi

PUBLICITÉ

Directeur: Charles Zodialo Assistante commerciale: Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville: Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire: Mélaine Eta Anto

DIFFUSION

Directeur: Philippe Garcie Assistante de direction : Sylvia Addhas Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet, Brice Tsébé, Irin Maouakani Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur: Gérard Ebami-Sala Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur: Emmanuel Mbengué Assistante : Dina Dorcas Tsoumou Directeur adjoint : Guillaume Pigasse Assistante: Marlaine Angombo Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi Chef de production : François Diatoulou Mayola Gestion des stocks : Elvy Bombete

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice: Lydie Pongault Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali Adresse: 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo Tél.: (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice: Lydie Pongault Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale www.lesdepechesdebrazzaville.com Siège social: 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09 Président: Jean-Paul Pigasse Directrice générale : Bénédicte de Capèle Secrétaire général : Ange Pongault

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Une coopération parlementaire envisagée entre le Congo et la Russie



Face à la menace terroriste, le Congo et la Russie entendent mutualiser leurs forces pour lutter contre ce phénomène. C'est ce qu'a affirmé l'ambassadeur de la Fédération de Russie au Congo, Valery Mikhaïlov (notre photo), à l'issue d'un tête-à-tête avec le président du Sénat, André Obami Itou. « Utiliser la coopération parlementaire pour renforcer la lutte contre le terrorisme international », a rapporté le diplomate Russe, venu transmettre le message de la présidente de la chambre haute du Parlement de son pays à son homologue congolais. Outre les échanges, cette coopération passe aussi par l'adoption d'une règlementation qui permette aux pays de renforcer leur participation et leur impact dans la lutte contre le terrorisme international.

Au cours de cet entretien, les deux parties ont évoqué la nécessité d'instaurer le dialogue parlementaire entre les deux Etats. Et Valery Mikhaïlov de conclure : « Le Congo et la Fédération de Russie partagent les mêmes opinions. Aujourd'hui nous devons utiliser tous les moyens possibles. Ce n'est qu'ensemble que nous pouvons lutter contre cette menace et remporter la victoire ».

Josiane Mambou Loukoula

VIE DES PARTIS

Le Codema sur les fonts baptismaux

Les dissidents du Conseil national des républicains (CNR) de Fréderic Bintsamou alias pasteur Ntumi ont créé le Congrès des démocrates africains (Codema). La sortie officielle de cette formation politique a eu lieu le 19 décembre à Brazzaville. Elle est dirigée par l'ancien secrétaire général du CNR, Antoine Christ Walembo.

Ce parti politique qui se réclame de l'opposition républicaine fait partie, selon son président, de la Convention des partis républicains que dirige Nicéphore Fylla de Saint -Eudes. Cette formation politique a choisi la social-démocratie comme option politique.

Le Codema a pour objectifs, entre autres : la conquête du pouvoir par les moyens démocratiques légaux ; la lutte contre le chômage des jeunes et la pauvreté sous toutes ses formes ; le règlement des conflits politiques par le dialogue ; la promotion de la paix et de la démocratie.

Dans son discours de circonstance, le président du Codema a indiqué que la paix véritable est fille du compromis. Il a invité les pouvoirs publics à veiller à l'application des recommandations du dialogue national de Sibiti, dont l'opposition républicaine a été un des principaux artisans, a-t-il expliqué.

Antoine Christ Walembo a mis à profit cette occasion pour édifier ses militants sur leur démission du CNR. Selon lui, les différences d'approche sur la question de l'évolution des institutions entre eux et les autres cadres du CNR sont à l'origine de leur départ de ce parti. A en croire le président du Codema, les dissidents du CNR ont écouté la voix de la raison et placé les intérêts supérieurs de la République au-dessus des considérations particulières.

A cet effet, le président du Codema a précisé que son parti s'engage à prendre une part active dans la nouvelle République issue du scrutin référendaire du 25 octobre dernier. Il a condamné, à cet effet, les actes inciviques enregistrés lors de cette consultation politique populaire. Ainsi, Antoine Christ Walembo a invité les acteurs politiques congolais à délivrer des discours d'apaisement qui participent au processus de consolidation de la jeune démocratie congolaise et de la paix.

Le Codema est dirigé par un Secrétariat politique national de vingt cinq membres et une Commission d'évaluation et de règlement de différends de huit membres dirigée par Raoul Senona. Julien Euloge Libota en est le secrétaire général. Sa devise est : unité-égalité-démocratie.

Roger Ngombé

SNE

Les travailleurs formulent huit revendications au directoire de l'entreprise

Les travailleurs de la Société nationale d'électricité (SNE) réunis au sein du syndicat « Force », ont formulé, le 16 décembre à Brazzaville, huit revendications à l'endroit du directoire de la société. C'était à l'issue de la session ordinaire du conseil national dudit syndicat.

Il s'agit du déplafonnement et de la formation des agents au dernier échelon de leur catégorie; la régularisation de la situation des agents par catégorie; l'utilisation du personnel sans poste de travail; la publication de la délibération du conseil d'administra-

tion relative aux salaires des membres du directoire et des indemnités des directeurs ; la systématisation des audits internes et la publication de leurs rapports ; la mise à disposition des rapports de trésorerie ou des réalisations (depuis plusieurs années les comptes bancaires de la SNE présentent un solde négatif) ; l'accessibilité à l'agence de Bacongo-Makelekelé envahie par la boue et les détritus ; la mise à la disposition du poste THT de Mindouli de l'eau potable et l'amélioration des conditions d'hygiène des agents qui y travaillent.

Le président Remy Batela a mis à profit cette session du conseil national du syndicat « Force », pour interpeller les travailleurs en ces termes : « chacun devra prendre conscience de la place qu'il occupe dans l'entreprise en se représentant qu'il est un maillon important pour le développement de l'outil de travail. En cette année où il nous est demandé de travailler, je pense que chacun de nous a pris la mesure de cette exhortation pour en faire sa devise personnelle ».

R.Ng.

LE FAIT DU JOUR

Clins d'oeil aux anciens

a Constitution du 6 novembre, à laquelle nous consacrons depuis quelque temps de courtes réflexions ici-même, a prévu, en son titre XVIII, un statut pour les anciens dirigeants. Plus précisément, l'article 224 stipule : « Les anciens présidents de la République ont droit, à la fin de leur mandat, à la protection de l'Etat tant en leur personne qu'en leurs biens ». L'alinéa 2 ajoute : « Il leur est versé mensuellement, à titre de pension, une allocation viagère dont le montant est fixé par voie règlementaire ». Le troisième et dernier alinéa de cet article plaide: « Les autres avantages et les modalités de la protection des anciens chefs d'Etat sont déterminés par la loi ».

La loi, toujours elle, car dans de nombreux secteurs de la vie nationale, les textes d'application posent problème. D'abord ils mettent du temps à être pris, ensuite quand ils le sont, leur entrée en vigueur se fait attendre sans fin. Par contre, pour un pays logé à l'enseigne de ceux qui ont un rapport difficile avec leurs anciens chefs d'Etat - songeons à la manière dont la plupart, sinon tous ont été malmenés

au terme ou dans l'exercice de leur mandat-, la loi qui les protège désormais, vient réparer un grand préjudice. Et pourquoi ne pas le dire franchement, elle vient de disposer pour l'avenir des futurs anciens présidents du Congo.

Pour être équitables, les dispositions constitutionnelles garantissant le petit bol de lait aux anciens dirigeants ne s'arrêtent pas qu'aux chefs d'Etat partis du pouvoir. Elles listent parmi les personnalités qui bénéficieront de la reconnaissance de la Nation, les anciens présidents des Assemblées parlementaires et les anciens Premiers Ministres. Mais, l'article 225 qui en parle précise : « à l'exception de ceux qui ont été condamnés pour forfaiture ».

A charge pour ceux qui sont en exercice de savoir gérer la chose publique avec la plus grande correction pour ne pas être laissés pour compte lorsqu'ils n'auront plus à jouir d'honorables mais délicates fonctions publiques qui les élèvent au-dessus de leurs

compatriotes et non de la loi. Sur le même passage, le législateur répète ce qu'il a dit à propos des avantages promis aux anciens chefs d'Etat : « la loi détermine la nature et les formes de cette reconnaissance ».

Un bonheur ne venant jamais seul, un troisième clin d'œil est adressé à d'autres anciens dirigeants que la Nation pourrait accorder son regard bienveillant. L'article 226 le mentionne ainsi : « La loi détermine les autres dirigeants pouvant bénéficier de la reconnaissance de la Nation ainsi que les avantages qui leur sont accordés ».

Ainsi vont les lois : autant l'allusion aux anciens présidents de la République parait claire, notamment sur le principe des avantages qu'ils devront bénéficier au terme de leur exercice, autant les anciens présidents des Assemblées parlementaires et anciens Premiers ministres attendront un moment avant de savoir ce que le législateur entend par « reconnaissance de la Nation ». Les autres « anciens » considérés dans l'article 226 rappelé

plus haut, se battront à leur tour sur plusieurs fronts. Au moins deux. Premièrement celui d'être retenus sur la liste des rentiers, deuxièmement et là, ils rejoindront les anciens présidents des Assemblées parlementaires et les anciens Premiers ministres, celui de savoir la nature des avantages qui leur seront dus.

Il est donc possible que dans la pleine application de la nouvelle loi fondamentale promulguée, le 6 novembre, les députés auront un rôle déterminant dans la lecture et l'adoption des lois réglementant plusieurs questions de souverainneté soulevées dans cette dernière. On verra alors comment les élus du peuple montreront à leurs mandants qu'ils n'usent pas le fond de leur culotte à l'hémicycle dans le seul but de bénéficier de leur traitement mensuel que les mauvaises langues, hors des enceintes du Palais des congrès, le siège du Parlement à Brazzaville, qualifient de sensiblement engraissant.

Gankama N'Siah



INFIRMIER (E) POUR LE MODULE MOBILEDU PARC NATIONAL D'ODZALA KOKOUA

Contexte : L'unité de gestion de la Fondation Odzala-Kokoua a mis en place un service de santé constitué de deux composantes : la base du service au sein du CSI de Mbomo et un module mobile qui se déplace dans les villages autour du parc.

La Fondation Odzala-Kokoua recherche un (e) Infirmier (e) pour le module mobile qui opèrera tout autour du Parc.

Missions: Sous la supervision générale de la Coordonnatrice Volet Relations et Développement Communautaire du Parc et la supervision directe du Médecin de la Fondation Odzala-kokoua, le titulaire du poste exécutera les tâches suivantes:

- •Administrer les soins curatifs primaires aux malades de la périphérie ;
- •Appuyer l'équipe soignante du CSI et les différents programmes sanitaires en place:
- •Sensibiliser les communautés locales en termes de prévention de maladies;
- •Veiller à l'entretien du matériel mis à sa disposition et à la tenue des statistiques de santé;
- •Assister le médecin de la Fondation Odzala Kokoua (FOK) dans la gestion des stocks pharmaceutiques
- •Exécuter toutes autres tâches considérées comme faisant partie du service par la Coordonnatrice ou le Médecin de la FOK.

Profil recherché

•Diplôme d'Infirmier(e) d'Etat ou tout autre diplôme équivalent;

- •Connaissance de la culture locale du Nord Congo;
- •Expérience du travail social;
- •Avoir de bonnes connaissances en informatique (Excel, Word et Internet);
- Etre un bon communicateur;
- Maitriser le Lingala;
- •Des langues autres que le Lingala parlés par les Communautés autour du Parc seraient un atout.

Dossier de candidature

Les candidats intéressés par le présent avis de recrutement doivent fournir les dossiers comportant:

- •Une lettre de motivation;
- •Un CV détaillé:
- •Copies certifiées des diplômes et attestions;
- •Les Attestations de travail des différentes postes occupées si possibles. Les dossiers de candidatures doivent être déposés au plus tard le 31 Janvier 2016 au bureau de la Fondation Odzala-kokoua à Brazzaville sis 227, rue Campel, ravin du Tchad, plateau centre-ville Brazzaville ou au bureau du Parc National d'Odzala-kokoua à Mbomo, ou encore adressezvotre candidatureà l'adresse mail suivante : elendeag@gmail.com.

NB: seuls les candidats présélectionnés seront convoqués pour les interviews. Les dossiers de candidatures ne seront pas retournés.

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN SECRETAIRE POUR L'ANTENNE DEPARTEMENTALE DESUIVI DU PDARPA KINKALA

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage recrute pour le Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes rurales (PDARP), cofinancé par la République du Congo et la Banque mondiale, un(e) secrétaire pour son antenne départementale de suivi à Kinkala.

Profil requis du candidat: Le candidat devra avoir:

- •au moins un diplôme de Baccalauréat technique G 1,G2, G3 et BG ou équivalent;
- •au moins un an d'expérience professionnelle en qualité de secrétaire;
- •la maitrise de l'outil informatique (Word, Excel...) et de l'Internet;
- •la capacité de travailler en équipe et sous pression.

Composition du dossier à fournir:

- •une demande manuscrite adressée au Coordonnateur du PDARP;
- •une lettre de motivation saisie à l'ordinateur;
- •un copie légalisée du diplôme minimum requis;
- •un curriculum vitae;
- •des attestations de travail.

Durée du contrat : 6 mois (janvier à juin 2016).

Les termes de référence détaillés sont disponibles à l'unité de coordination du projet sise à Brazzaville, Boulevard Denis Sassou Nguesso, Mpila, Tel: (242) 06 858 88 88 / 01 558 88 88 / 05 629 40 04 E-mail:pdarp_maep@yahoo.fr, ou le site internet www.maepdarp.cg

La date butoir de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 15 janvier 2016.

NB: Mention à faire figurer sur l'enveloppe: A monsieur le Coordonnateur du PDARP « Candidature au poste de secrétaire de l'ADS de Kinkala »

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur,

Isidore ONDOKI

IN MEMORIAM

20 décembre 2014 - 20 décembre 2015, un an déjà que le Seigneur notre Dieu rappelait à lui son Serviteur notre frère aine, époux, père, grand-père Ngoteni André. En ce jour de triste anniversaire les familles Ossele et Ngoteni invitent parents, amis, et connaissances leur ayant soutenu moralement et spirituellement pendant cette dure épreuve d'avoir pour lui une pensée pieuse. Une messe d'action de grâce sera dite en la paroisse Sainte Marie de ouènzé ce Dimanche 20 décembre 2015 à 6 heures 45 mm suivi d'un recueillement à son domicile sis au 74 rue Tchitondo Talangaï.

Que son âme repose en paix pour l'éternité dans le Royaume des cieux. Vieux GOT, nous ne t'oublierons jamais.



NÉCROLOGIE

Le président de la Fédération congolaise de football (Fécofoot) informe le Comité éxécutif de la Fécofoot, les ligues départementales et autres membres affiliés du décès de Théophile Dianfoufou, président de la ligue départementale du Pool, décès survenu le 15 décembre 2015 au CHU de Brazzaville.

La veillée se tient au 48, rue Massounga-Rond point Mouhoumi-La Base-M'filou

L'inhumation aura eu le jeudi 24 décembre 2015 à Kinkala. Fait à Brazzaville, le 18 décembre 2015

Le Secrétariat Général.

AOBANK

Recherche

- Cassiers/caissières
- •Chargé de clientèle
- Trader
- •Informaticien
- Juriste

- Fiscaliste

 - •Expert comptables
 - •Agent des sécurités etc.

Envoyez les CV au

Email:infobankcongo@gmail.com

CHANGEMENT DE NOM

Je m'appelle Augustin Jules Rameaux Bikouta-Nkawoulou, je désire désormais être appelé

noms:Bikuta-Bia-Nkawulu. prénoms: Kongo Kiela

Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai de trois (3) mois.

ENTREPRENEURIAT

Le Centre de gestion et de service de Brazzaville lance ses activités

Spécialisé dans la formation des jeunes porteurs de petits projets, le Centre de gestion et de service de Brazzaville (CGS), a démarré officiellement ses activités le 18 décembre, à l'occasion d'une cérémonie solennelle, couplée au lancement de la fin de la première promotion des porteurs de projets.

Mis en place par l'Institut européen de coopération et de développement (IEDC), en partenariat avec l'Association Pointe-Noire industrielle (APNI), le CGS de Brazzaville, situé au numéro 12 de la rue Madingou, à Moungali, se réalise dans le cadre du programme Congo entreprises développement. Ce programme économique financé par l'Union européenne, avec l'appui du Groupe Bolloré Logistics, vise à former et à accompagner les entrepreneurs, artisans et commerçants exerçant dans divers secteurs d'activités, dans la gestion d'entreprises. Deux modules de formations sont dispensés au CGS: la formation de base en gestion, destinée exclusivement aux entrepreneurs déjà en activités, et celle réservée aux porteurs de projets. La formation en gestion, combine entre cours, séances pratiques en salle, et le suivi individualisé des apprenants sur leurs lieux d'activités. Plusieurs thématiques sont développées à cet effet, notamment la gestion de trésorerie, celle des ressources humaines ainsi que le marketing et la fiscalité. La formation sur les porteurs de projets, quant à elle, s'appuie sur la rédaction d'un business plan. Le centre offre par ailleurs, la possibilité de s'abonner au club des entrepreneurs afin de stimuler la mise en réseau. « Les entrepreneurs ayant suivi l'une ou l'autre formation, pourront s'inscrire au club d'entrepreneurs. C'est aujourd'hui même que le CGS de Brazzaville annonce officiellement à ses diplômés l'ouverture du club des entrepreneurs. L'adhésion au club leur permet d'avoir accès à un ensemble de services : des soirées thématiques, des ouvrages, des ordinateurs connectés à internet pour bien travailler », précise Bénédicte Lievremont, cheffe de projet du site de Brazzaville. En lançant ses activités à Brazzaville, le CGS vise un seul objectif principal: lutter contre la pauvreté et stimuler le développement économique, à travers trois leviers. Il s'agit notamment de donner aux citoyens les moyens d'assurer leur développement; d'inciter le développement socioéconomique du pays, en milieu urbain et rural, grâce à un tissu d'entreprises en croissance, génératrices d'emplois ; de créer et renforcer un tissu d'acteurs locaux spécialisés dans l'appui aux très petites et petites et moyennes entreprises. Il faut rappeler que le CGS de Brazzaville est le deuxième du genre, après celui de Pointe-Noire, en opérationnel depuis février 2014. Son lancement a eu lieu en présence des responsables du ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, de ceux du groupe Bolloré et du maire de Mougali. Douze entrepreneurs porteurs de projets, première promotion de ce centre, ont reçu des certificats de fin de formation. Firmin Oyé

ABONNEZ-VOUS Votre journal au bureau ou à domicile

Contact: 05 532 01 09 Brazzaville

84, Boulevard Denis Sassou N'Guesso, Mpila Centre ville

Bureau de Pointe-Noire

Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).

Tél. (+242) 06 963 31 34

Les Dépêches de Brazzaville L'actualité au quotidien

SÉCURITÉ PUBLIQUE

La police lance l'opération tranquillité 2015

Le directeur général de la police, le général Jean François Ndenguet, a dévoilé le 19 décembre à Brazzaville, le calendrier du déroulement de l'opération Tranquillité 2015, visant à sécuriser la période des festivités de fin d'année 2015 et du Nouvel An 2016.

Du 19 au 23 décembre 2015, la police s'emploiera à la sécurisation des villes urbaines et semi-urbaines ; du 24 au 26 décembre de la même année, elle va sécuriser la réjouissance de la fête de Noël ; enfin du 31 décembre au 02 janvier, les services de policie vont garantir aux populations une fête de Nouvel An sécurisée. « Avant, pendant et après les fêtes, les populations ont droit à la sécurité et la paix », a précisé le général Jean Francois Ndenguet.

S'appuyant sur les populations pour le renseignement, la police va également procéder à la dénonciation légitime et responsable. « C'est ici l'occasion de dire aux autorités locales, maires, chefs de quartiers, de zones et de blocs, que la sécurité est l'affaire de tous. Allez donc dire à vos administrés, que la police a besoin de leur apport. Ils doivent nous aider à traquer et à éradiquer le crime et les criminels », a-t-il indiqué.

Invite au professionnalisme

Le général Jean François Ndenguet a recommandé aux policiers l'efficacité dans la prévention et la dissuasion. « Votre présence sur le terrain doit

effrayer les délinquants et briser les velléités criminelles. Soyez prompts et professionnels dans la réaction, l'action légale et légitime pour rétablir l'ordre et la paix. Entendons-nous bien! Mes instructions sont claires. Vous n'avez pas la liberté de faire n'importe quoi! », a-til indiqué. Le directeur général de la police a insisté sur la préservation de la bonne image de la force publique. Il a demandé aux policiers chargés de sécuriser la période des fêtes : « de traiter tout le monde avec dignité, d'éviter toutes violations des droits de l'homme, toutes violations de domicile et de respecter les biens d'autrui ».

Sécurisation des villes

Des orientations précises et de fermes avertissements ont été donnés à certains policiers parfois trop zélés dans l'exécution de leurs tâches. Le directeur général de la police leur a demandé de garantir l'intégrité du territoire et de stabiliser les institutions.

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de la police, une lutte sans merci sera engagée contre le banditisme, les fumoirs d'opium et de chanvre, les distilleries d'alcool frelaté, les réseaux de voleurs à mains

Insistant sur la préservation de la paix, le général Jean François Ndenguet a martelé: « Vous devez contenir et neutraliser les fameux bébés noirs, c'est-à-dire des mineurs dangereux, bandits, qui veulent ramener dans nos quartiers, la terreur que nous avons éradiquée grâce à l'opération Mbata ya Bakolo ».

Pour la circulation routière, les policiers vont se charger de faire respecter la loi auprès des usagers parfois ivres au volant, sans papiers de bord, sales roulant sur les autos sans immatriculation et ne respectant pas le code de la route.

En 2015 les efforts de la police ont été reconnus pour avoir réduit le taux de criminalité avec l'arrestation des des tueurs en série, l'arrêt du mouvement insurrectionnel qui menaçait de remettre en cause les institutions légales.

Enfin le directeur général de la police s'est souvenu des efforts louables de sécurisation de plusieurs enjeux politiques et sportifs notamment : le dialogue national inclusif, le festival panafricain de musique et le déroulement des festivités du 15 août à Ouesso, ainsi que les Jeux africains.

Fortuné Ibara

ACTION HUMANITAIRE

Fermeture dans quelques jours du bureau du HCR de Bétou

Le bureau du Haut-commissariat aux réfugiés (HCR) basé à Bétou dans le département de la Likouala sera bientôt fermé, à cause des difficultés de financement.

L'information a été donnée le 17 décembre, par la chargée de communication au HCR, Halima Aminata Djigo dans sa communication lors du focus organisé par le Fonds des Nations unies pour la population (Fnuap), en partenariat avec le Haut-commissaire aux réfugiés et bien d'autres partenaires sur « la situation des femmes et des filles en situation humanitaire » à Brazzaville. Le focus avait pour objectif de faire comprendre et de communiquer avec les professionnels des médias des dispositions de traitement des

informations relatives à l'humanitaire et en particulier en faveur des jeunes filles et femmes en contexte humanitaire.

Autres objectifs : sensibiliser les populations d'accueil à la situation des réfugiés pour une meilleure connaissance des réalités vécues en vue d'une meilleure cohésion sociale ; sensibiliser les réfugiés à une intégration pour la cohésion avec la population d'accueil etc.

La formation s'inscrivait dans le cadre du lancement et de la vulgarisation du rapport sur l'état de la population mondiale 2015 au Congo.

En effet, Halima Aminata Djigo, a défini la notion stricte de réfugiés avant de la différencier des autres concepts : déplacés et migrants. Elle a indiqué qu'actuellement le HCR prend en charge la santé et l'éducation des réfugiés à Bétou dans la

Likouala. Il intervient également pour les activités d'autonomisation de recherche et de mise en œuvre des solutions durables.

Depuis le mois de juillet 2015, poursuit-elle, le Congo a reçu 63,763 réfugiés et demandeurs d'asile. Ces réfugiés représentent 70% dans les zones rurales et 30% dans les centres urbains. La majorité sont des hommes soit 60% et 40% de femmes.

Outre la question des réfugiés de Bétou, les enseignements ont porté notamment sur les violences fondées sur le genre (VBG) présenté par le Dr Miambanzima Matoko, consultante nationale genre et VGB, médecin chargée de la prise en charge des victimes, la problématique liée aux besoins spécifiques des femmes et filles en situation humanitaire ainsi que le traitement de l'information en contexte humanitaire.

Pour l'oratrice, le Congo a recensé entre 2012 et 2014, 1381 cas de violence fondée sur le genre dont 82% sont les violences sexuelles. Elle a, par ailleurs, demandé aux victimes de se rapprocher d'un centre de santé parmi les 72 heures. Ceci leur permettra de bénéficier d'une prise en charge rapide pour lutter contre les infections sexuellement transmissibles. Notons que cette formation a été marquée par les travaux de groupe et un

exercice d'évaluation. **Lydie Gisèle Oko**



Les participants

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE!

L'IPRC organise à Brazzaville et à Pointe-Noire des séminaires de formation selon le programme ci-dessous. Pour les inscriptions* et pour tous renseignements, contactez- nous aux coordonnées suivantes : Tél. 06 913 81 45 06 992 04 91-Email : inscription@iprc-training.org

INTITULE DE LA FORMATION	DUREE	PERIODE
Développer une communication efficace avec son équipe et sa hiérarchie	3 jours	7 au 9 décembre 2015
Gagner du temps et gérer ses priorités	3 jours	14 au 16 décembre 2015

*Possibilité de remise pour plusieurs participants d'une même structure.

6 | PUBLI-REPORTAGE LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE N° 2490 lundi 21 décembre 2015



« CELUI QUI CONDUIT NE BOIT PAS.... »

Tel est le message fort et combien significatif de la FONDATION BRASCO dans sa campagne d'information et de sensibilisation des citoyens sur les dangers de l'association de l'alcool et de la conduite et ce, avant les Fêtes de fin d'année.

oire ou Conduire ? Le choix est clair : celui qui conduit ne boit pas. Celui qui boit ne conduit pas. Celui qui a bu ne doit pas conduire ». Ces phrases ont été prononcées par le Vice-président de la FONDATION BRASCO, Joseph NIAMA, le 8 décembre dernier, lors de la remise officiel d'un lot de 10.000 alcootests à la Police et la Gendarmerie nationale sous le haut patronage de Monsieur le Préfet du département de Pointe-Noire, Honoré PAKA.

C'est à la faveur de la première opération de sensibilisation et de prévention sur les dangers de l'alcool au volant, lancée en décembre 2013 sur l'esplanade de l'Hôtel de la Préfecture que Monsieur le Préfet du département de Pointe-Noire, Honoré PAKA, a demandé à BRASCO de voir la possibilité d'aller plus loin dans son action, en fournissant à la police et à la gendarmerie nationale les outils de dissuasion que sont les alcootests.

Dans son message de circonstance, Monsieur le Préfet de Pointe-Noire, a souligné que ce geste vient en appui aux efforts des autorités pour la baisse des accidents de la route dû à l'abus d'alcool. Il a vivement remercié la FONDATION BRASCO d'avoir une fois de plus répondu à son appel de soutien pour la lutte contre les comportements inciviques de certains citoyens sur la route



Boire ou Conduire ? Le choix est clair....

- ... Celui qui conduit ne boit pas.
- ... Celui qui boit ne conduit pas.
- ... Celui qui a bu ne doit pas conduire.
- J. NIAMA, Vice-Président FONDATION BRASCO.

L'action de la FONDATION BRASCO rentre dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de développement durable du groupe Heineken, politique appelée « Brasser un avenir meilleur ».

C'est ainsi que la société Brasseries du Congo mène une démarche citoyenne vis-à-vis de la population pour promouvoir ses produits comme faisant partie d'un style de vie équilibré et positif, mais aussi, demander à ses consommateurs d'avoir un comportement responsable à travers une consommation responsable parce qu'elle a besoin d'eux, non pas à cet instant seulement, mais aussi dans la durée.

Il y a bien entendu d'autres facteurs qui sont susceptibles d'influencer le comportement des chauffeurs, nous citons: la fatigue, le surmenage, les soucis, le stress, la drogue, le tabac, etc. Mais l'action de sensibilisation de la FONDATION BRASCO ne reste axer que sur les dangers de l'alcool au volant étant donné que BRASCO est producteur de boissons alcoolisées.

L'engagement qu'avait pris le président de la FONDATION BRASCO, Monsieur Christian VILLA, Directeur général de BRASCO, vient donc d'être honoré par le don de ce lot de 10.000 alcootests que Monsieur le Préfet a remis à qui de droit pour en faire bon usage.



« Nous osons croire que la police et la Gendarmerie nationale feront preuve de pédagogie auprès des conducteurs afin de renforcer l'impact de l'opération de sensibilisation et de prévention sur les dangers de l'alcool au volant. Ainsi, nous espérons que cette opération contribuera à réduire ainsi le nombre d'accidents de circulation liés à la consommation d'alcool » a conclu Monsieur le Vice-Président de la FONDATION BRASCO.

Faire la promotion d'une consommation responsable.

BRASCO s'est engagé depuis plusieurs années à sensibiliser ses consommateurs sur les dangers de l'abus d'alcool.

BRASCO s'applique à respecter les principes d'une communication commerciale responsable afin de ne pas promouvoir des pratiques dites « à risque » associées à la consommation de produits alcoolisés (consommation excessive; consommation des mineurs; consommation à but médical à cause de croyances erronées).

Dans le cadre de la poursuite de son action, La société BRASCO a réalisé un film de sensibilisation sur les dangers de l'alcool associée à la conduite. Ce film d'une minute quarante, a été diffusé du 20 novembre au 10 décembre sur nos chaînes partenaire DRTV et Télé Congo, ainsi que sur la page officielle des Brasseries du Congo sur Facebook où il a cumulé plus de 20 000 vues.

Aussi, à la faveur de la célébration de la journée africaine sur la sécurité routière, la Fondation BRASCO, en partenariat avec la société PUMA et la Direction Départementale des Transport Terrestre de Pointe-Noire, a procédé à la distribution de stickers portant le message « celui qui conduit ne boit pas » aux usagers de la route. Plus de 800 véhicules ont ainsi reçu ces stickers de prévention.

Antony J.



La Fondation BRASCO en quelques mots ...

La FONDATION BRASCO, qui est un appui aux actions citoyennes que la société BRASSERIES DU CONGO entreprend dans les domaines éducatif, social et environnemental, soutient et encourage l'implication des citoyens dans la vie de la cité. Elle vient donc en appui aux efforts du Gouvernement de la République dans sa politique salutaire de lutte contre la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie des populations. Créée en 2011, elle est soumise à loi « 1901 » régissant l'activité des associations.

Exemple des actions menées par la Fondation :

- Don de table-bancs (2012 Brazzaville, 2013 Pointe-Noire);
- Financement d'un manuel scolaire sur la protection de l'environnement (2012 Pointe-Noire) ;
- Don d'une ambulance à l'Hôpital et de kits d'accouchement à l'hôpital de Loandjili (2012 Pointe-Noire) ;
- Financement de la construction d'un Centre de Santé intégré à Tchiloulou ;
- Don d'équipement d'assainissement aux Comités de marchés (2012 Pointe-Noire, 2013 Brazzaville);
- Construction d'infrastructure d'adduction d'eau potable au quartier 315 de Mpaka, à Pointe-Noire.

Retrouver toute l'actualité de la Fondation BRASCO sur notre site internet et notre page Facebook www.brasseriesducongo.com -- www.facebook.com/Brasseriesducongo

FÊTE DE LA NATIVITÉ

Eugenie Opou au chevet des enfants malades de Mfilou-Ngamaba

Dans le cadre de son programme « Célébrons la fête des enfants », l'administrateur-maire du septième arrondissement de Brazzaville, Mfilou-Ngamaba, Eugénie Opou, a remis le 18 décembre des jouets, des pagnes et autres gadgets aux enfants hospitalisés et aux femmes qui venaient d'accoucher à l'hôpital de base Sino-Congolaise de sa circonscription administrative.

Ce geste, a-t-elle dit, s'inscrivait dans le cadre du soutien moral aux Congolais dont la fête de nativité les a surpris sur un lit d'hôpital. « Nous avons choisi de visiter pour ce jour les enfants malades et les femmes qui viennent d'accoucher. Ce n'est pas une forme d'exclusion pour les autres catégories de patients », a-t-elle expliqué, avant de remercier toutes les personnes physiques et morales qui ont contribué à la réussite de cette activité, notamment les Femmes leaders du Pool, Synergie des femmes des Plateaux et les deux députés que compte Mfilou-Ngamaba.

De son côté, le directeur de l'hôpi-



tal de base Sino-Congolaise, le Dr Dieudonné Bakala a salué le geste et a mis à profit cette occasion pour présenter sa structure sanitaire aux autorités municipales de son arrondissement qui y sont venues pour la circonstance. Il s'est félicité de la collaboration entre les travailleurs congolais et les coopérants chinois et a exhorté, de ce fait, ses administrés à

Ce geste a profondément marqué les bénéficiaires. C'est le cas de Gisèle qui venait de mettre au monde un enfant de sexe féminin: « Je suis très contente parce que j'ai reçu un pagne et une

plus d'ardeur au travail.

Eugénie Opou embrassant un bébé douzaine de couches pour mon bébé. Je souhaite longue vie à madame l'administrateur-maire et que Dieu la protège », a-t-elle dit, avant de louer la qualité des services à l'hôpital de base Sino-Congolaise.

De son côté, Annie, dont l'enfant était admis à l'hôpital il y a quatre jours, a indiqué que : « mon enfant a retrouvé subitement le sourire dès qu'il a reçu des mains de madame l'administrateur-maire le jouet et un billet de cinq mille FCFA. Je lui dis merci du fond de mon cœur et que Dieu la bénisse »

Roger Ngomb'e



Recherche pour son client, important groupe international, leader en logistique et transport, fortement implanté en Afrique, un Responsable finance shipping

Rattaché au Directeur Shipping, vous aurez en charge le département compte d'escale et facturation. Vous serez l'interlocuteur principal de la Direction des Finances, et aurez pour mission les taches suivantes :

- Manager le personnel du département compte d'escale et facturation incluant cotation, compte d'escale, facturation et recouvrement shipping
- Assurer l'approvisionnement des escales et recouvrement des coûts additionnels des navires
- Superviser l'équipe Cost control
- Réaliser des cotations aux clients armateurs
- Proposer des règles de gestion et d'optimisation auprès de la Direction Finance / Shipping
- Proposer, élaborer et diffuser des tableaux de bord d'analyse et de pilotage de l'activité
- S'assurer que le processus de facturation est correctement réalisé
- Participer activement à la démarche hygiène, sécurité, santé, environnement, qualité, développement durable de la société

Titulaire d'un bac+5 minimum en Economie ou Finance, avec une expérience de 5 ans dans une société internationale de transport maritime.

Vous êtes volontaire, rigoureux, réactif & dynamique. Votre ouverture d'esprit vous rend adaptable et ouvert aux changements.

Votre empathie vous rend flexible et doué dans les relations humaines, pour construire des liens de confiance avec les interlocuteurs de la société et les clients.

Vous avez le sens des responsabilités et du travail en équipe. Démontrant une grande capacité de travail, d'analyse et de synthèse, vous savez rendre compte et vous impliquer afin de renforcer et développer les compétences de votre équipe.

Vous avez, idéalement, une première expérience dans le shipping et une bonne maitrise de la finance et gestion. Vous avez, sur vos précédents postes, géré des équipes.

La maitrise de l'anglais est obligatoire.

Vous devez démontrer de votre parfaite maitrise d'Excel (fonctions avancées, tableaux croisés dynamiques,...)

Vous vous reconnaissez dans ce profil ...

Envoyez votre candidature

(CV avec photo + lettre de motivation, et copie certifiée du diplôme le plus élevé, en pdf), <u>uniquement par mail</u> sous la réf n° ABL/RFS/12/2015 à l'adresse suivante <u>kacc.carriere@yattoo.com</u>, <u>avant le 04/01/2016</u>

Les candidatures incomplètes seront automatiquement écartées du processus. »

Kouilou Assistance Conseil Congo - BP 1186 - Pointe Noire RCCM : CG/PNR/ 12B329 - NIU M2012110001053095

ACTE DE GÉNÉROSITÉ

Aline Lonzaniabeka fait don d'une grotte à la paroisse Sainte-Odile de Ngabé

Quarante-huit (48) ans après sa construction, la paroisse Sainte-Odile de Ngabé se dote enfin d'une grotte, grâce au dévouement d'Aline Olga Lonzaniabeka, une dame de cœur de la communauté vahalienne de Brazzaville.

La caverne, flambant neuve, peinte de rouge et blanc a été inaugurée par l'Abbé Léonard Milongo, vicaire général de l'archidiocèse de Brazzaville, en présence des autorités locales, administratives et de la force publique congolaise, le 13 décembre dernier à Ngabé, localité congolaise située à environ 240 Km au nord de Brazzaville.

L'émotion était vive à cette cérémonie inaugurale de la grotte « notre dame de grâce », à la paroisse Sainte-Odile de Ngabé. En effet, le geste d'Aline Olga Lonzaniabeka, étudiante vahalienne (religion dont les pratiques se communient avec celles de l'église catholique) n'a pas laissé indifférent les bénéficiaires de ce don et le vicaire général de l'archidiocèse de Brazzaville, l'Abbé Léonard



Photo de famile

Milongo. « j'encourage la donatrice, Aline Olga Lonzaniabeka pour la construction de cette œuvre de Dieu, qui restera à jamais gravée dans nos cœurs, une église catholique sans grotte n'a pas de valeur », a dit l'homme de Dieu.

Sur cette même lancée de gratitude, l'Abbé Christian Moukolo, curé de la paroisse Sainte-Odile de Ngabé a quant lui honoré la présence du vicaire général et sa collaboration avec la donatrice. « Je remercie le vicaire général au nom de toute la communauté paroissiale de Ngabé pour sa disponibilité et sa présence à cette manifestation, puis- je rappeler que c'est par la grâce de Dieu que nous avons pu construire cette grotte mariale », a souligné le Vicaire.

Prenant la parole, la donatrice Aline Olga Lonzaniabeka a recadré le contexte de sa vision pour la construction de cette grotte. « Dieu m'avait mis à cœur de penser à construire une grotte à la communauté paroissiale de Ngabé, j'ai donc pris le soin d'appeler l'Abbé Christian Moukolo, curé de cette paroisse pour mener à bien et à terme cette mission », a-t-elle lancé.

Après ce recadrage, la donatrice a adressé un message de paix à l'endroit des femmes de Ngabé en particulier et du Congo en général. Ainsi a - t-elle dit : « maman marie est une femme et une maman qui donne de l'amour. Et c'est ce que nous voulons pour notre pays, de l'amour. Voilà pourquoi, j'exhorte les mamans à donner de l'amour dans leurs maisons, à le transmettre à leurs maris, leurs enfants et à faire en sorte que ses enfants le transmettent à leur tour dans tout le pays, afin que celui-ci soit dans la paix ».

Sur ces mots, les paroissiens de Sainte-Odile de Ngabé peuvent désormais espérer que la vierge Marie, mère de Dieu s'imposera généreusement dans ce village pour offrir à ses habitants, son amour et sa bienveillante attention. Bien sûr, pour tous ceux qui savent solliciter son intercession, « Vous aviez une reine ici à Ngabé, mais maman Marie c'est la reine spirituelle, la reine du monde entier, elle va rayonner dans ce village et son rayonnement ira dans tout le Congo pour apporter la paix dans notre pays », a-t-elle conclu. Par ailleurs, cette cérémonie à donné lieu à une messe d'action de grâce en l'honneur de cette grotte mariale et à une présentation des civilités à la reine Ngalifourou Ndoh Joséphine, « Je suis allé voir la reine avant la cérémonie, parce que c'est une autorité de ce village, étant donné que tout autorité vient de Dieu, il faut donc respecter la tradition et la coutume. Aussi, il sied de souligner, que nous ne pouvons fêter cette cérémonie avant d'avoir préalablement présenter nos civilités à son égard », a fait savoir Aline Olga Lonzaniabeka.

Rappelons que la paroisse Sainte-Odile de Ngabé date de 1967.

Durly Emilia Gank ama

ANNONCE

Dissolution de la Société AluPro-Construction en single APC-Sarl.

Capital: 5.000.000 Fcfa

Siège: 39, AV Jean Marie Concko Centre-Ville

Liquidateur: AZZAM Mohamed Suivant PV du 7 Décembre 2015.





AIRTEL TOUR

MADIBOU ACCUEILLE LE PROGRAMME « LA SANTE A L'ECOLE »





APRES MFILOU, MADIBOU EN FETE!

Brazzaville, 11 Décembre 2015 – Airtel Congo a procédé au lancement de sa campagne CSR «La Santé à l'École » à l'école MAFOUTA dans l'arrondissement 8 MADIBOU, qui a accueilli la caravane AIRTEL TOUR depuis le 07 Décembre dernier.

Airtel Tour est un programme d'activités de proximité dans les neuf arrondissements de la ville de Brazzaville qui associe les activités commerciales et le programme « La Santé à l'École ».

Les 350 élèves de l'école primaire MAFOUTA ont été les premiers à bénéficier gratuitement des soins de santé tels que le dépistage et le déparasitage avec la participation des employés de Airtel Congo en collaboration avec l'Unicef Congo.

Cette initiative Airtel a été très bien appréciée par le représentant des élèves, la direction de l'école et les autorités locales de l'arrondissement 8 MADIBOU.

Le samedi 12 Décembre 2015, Airtel Tour a terminé ses activités à Madibou par le grand concours **DJ Atalaku** et **Battle Dance**. Les Talents de Madibou en Danse et Animation Atalaku se sont donnés à fond pour plaire à leur public et surtout se placer parmi les 3 finalistes de chaque catégorie.

Ajoutés à la liste des finalistes, Black Panther dans la catégorie danse et Analax dans la catégorie DJ Atalaku, représenteront Madibou à la grande finale inter-arrondissement.

Le show était au rendez-vous avec la participation du rappeur **Keykolos** et **DJ Krato**s pour pimenter l'évènement.

Après Madibou, Airtel Tour fera escale dès le 14 décembre dans l'arrondissement 1 Makélékélé à l'esplanade du centre sportif.



Ocean Ogelany





INTAFRICA C'EST:

- Plus de 70 chaînes nationales et internationales
- **■** Une image numérique
- Un son stéréo
- Une technologie sans parabole (Adaptable sur votre antenne râteau)

Contactez-nous

Service Client TNT: 06 410 08 68

01 410 08 68

888



VATICAN

Le Pape autorise que Mère Teresa soit déclarée sainte

Deux miracles attribués à la sainte des pauvres de Calcutta ont été reconnus par les instances spécialisées de l'Eglise.

A peine 18 ans après sa mort, Mère Teresa va être proclamée sainte par l'Eglise catholique. Les choses ont été rondement menées mais l'Eglise n'a fait en réalité qu'épouser une opinion qui avait déjà très largement sanctifiée cette religieuse de son vivant ; petite femme menue née en 1910 en Albanie et morte en septembre 1997 parmi ses pauvres de Calcutta, en Inde. Son œuvre a largement débordé le cadre de la seule Calcutta et

même celui de la Congrégation qu'elle fonda, les Missionnaires de la Charité aujourd'hui présentes même au Congo.

Le pape François a signé le décret reconnaissant un deuxième miracle attribué à Mère Teresa. Cela ouvre la voie à sa canonisation



(déclaration officielle de sainteté) l'année prochaine. La religieuse a consacré sa vie aux pauvres en Inde et à travers le monde. La date de la canonisation doit être confirmée lors d'un consistoire, mais celle du dimanche 4 septembre 2016 semble la plus probable. C'est la journée qui lui

sera consacrée selon le programme du Jubilé de la Miséricorde lancé à Bangui par le pape le 29 novembre dernier et confirmé à Rome, le 8 décembre et qui engage tous les diocèses du monde.

Le sari blanc bordé de rayures bleues des missionnaires de la charité est devenu un habit emblématique de la congrégation de Mère Teresa dans le monde entier. En Inde, elle a dédié plus de 85 ans de sa vie « aux pauvres d'entre les pauvres », aux malades et aux mourants, d'abord à Calcutta puis dans le reste du monde. La communauté internationale

l'a récompensée du Prix Nobel de la Paix en 1979, un prix qui a été reversé au service des pauvres. Jean-Paul II l'avait béatifiée (l'étape avant la canonisation) en 2003 au cours d'une cérémonie, ayant drainé une immense foule de fidèles à Rome.

 $Lucien\, Mpama$

CULTURE ET CRÉATION

Les deux secteurs emploient 29,5 millions de personnes dans le monde

L'Unesco, la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (Cisac) et EY (anciennement Ernst & Young) ont présenté un nouveau rapport du EY sur les secteurs culturels et créatifs intitulé : « La culture dans le monde premier panorama mondial de l'économie des secteurs culturels et créatifs ». La directrice générale de l'Unesco, Irina Bokova, Jean-Michel Jarre, Président de la Cisac et ambassadeur de bonne volonté

La directrice générale de l'Unesco, Irina Bokova, Jean-Michel Jarre, Président de la Cisac et ambassadeur de bonne volonté de l'Unesco, et Marc Lhermitte, associé chez EY, ont présenté ce rapport au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue au siège de l'Unesco à Paris la semaine passée.

D'après le rapport, les secteurs culturels et créatifs génèrent deux mille deux cent cinquante milliards de dollars, soit 3% du Produit intérieur brut (PIB) mondial, et emploient 29,5 millions de personnes (1% de la population active dans le monde). Les revenus des secteurs culturels et créatifs dépassent ceux des services de télécommunications et emploient plus d'effectifs que l'industrie automobile de l'Europe, du Japon et des États-Unis réunis (29,5 millions d'emplois contre 25 millions).

L'étude s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Unesco au niveau mondial pour fournir plus de données et d'indicateurs pertinents sur le rôle de la culture dans le développement des sociétés et reflète la diversité que défend la Convention de 2005 de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Cette étude exhaustive analyse 11 secteurs en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Afrique, en Asie-Pacifique, en Europe et au Moyen-Orient. Architecture, arts visuels, cinéma, jeux vidéo, journaux/magazines, livre, musique, publicité, radio, spectacle vivant, télévision.

Hermione Désirée Ngoma



AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N°001/2015/MEH-PERCO



Date: 18 Décembre 2015 N° DU PRET: 2100150028193

1.L'invitation à soumissionner suit l'avis général d'acquisition pour ce projet qui a été publié sur UNDB online AfDB09-01/13 du 11/01/2013 et sur le site Web du groupe de la Banque Africaine de Développement le 15/01/2014.

- 2.Le Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et du Portefeuille Public a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement en diverses monnaies à l'effet du Projet d'Electrification Rurale du Congo (PERCO). Il est prévu qu'une partie des produits de ce prêt soit appliquée aux règlements éligibles faisant partie du contrat pour la « Fourniture, installation et mise en service des équipements électriques pour les lignes moyenne tension, le réseau basse tension, l'éclairage public et les branchements exécution des travaux moyenne et basse tension de soixante (60) localités au Congo Brazzaville »
- 3.La Cellule d'Exécution du Projet (CEP) du PERCO invite par la présente des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles pour la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements électriques pour (i) les lignes moyenne tension, (ii) le réseau basse tension, (iii) l'éclairage public et (iv) les branchements et pour l'exécution des travaux moyenne et basse tension de soixante (60) localités pour les axes suivants : (1) Ngoyo/Tchiamba-Nzassi, (2) Madingou/Mabombo, (3) Boundji/Okoyo et (4) Djambala/Mbon.
- 4. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'Offres dans les bureaux de la Cellule d'Exécution du Projet, aux adresses suivantes, dès publication du présent avis :

Cellule d'Exécution du Projet (CEP)

Immeuble du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (3ème étage bis),

Place de la République (Ex Rond-point du CCF)

BP: 2120, Brazzaville-République du Congo Brazzaville

Tel: +242 05 556 78 80 /06 982 9893/05 785 16 41

E-mail: projetperco 13@gmail.com; perco 13@yahoo.fr; geogankoue@yahoo.fr

5.Un jeu complet de dossier d'appel d'offres peut être acheté par les soumissionnaires intéressés sur soumission d'une demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessus et suite au règlement d'un droit non remboursable de Cinq cent mille (500.000) francs CFA.

6.Les dispositions dans les instructions aux soumissionnaires et dans les conditions générales du contrat sont les dispositions du dossier d'appel d'offres de la Banque Africaine de Développement: Passation des marchés des biens ou des travaux.

7.Les offres doivent être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard à (ou avant) le 21 mars 2016 à 12 heures 30 (GMT+1) et doivent être accompagnées d'une garantie bancaire pour les lots ci-après séparément attribués :

•Lot 1 : axes Ngoyo/Tchiamba-Nzassi et Madingou/Mabombo : 150 000 000 F CFA;

•Lot 2 : axes Boundji/Okoyo et Djambala/Mbon : 150 000 000 F CFA;

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent être présents, et ce, le 21 mars 2016 à 13 heures 30 (GMT+1) dans la salle de réunion au 4ème étage de l'immeuble du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, Brazzaville, République du Congo.



FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en France

La phase aller de la Ligue 2 s'est achevée ce vendredi, à l'issue de cette 19° journée contrastée pour les Congolais de la diaspora.



En vacances pour une dizaine de jours, les joueurs reprendront l'entrainement début janvier et la compétition le 8 janvier.

Ligue 2, 19^e journée

Près de deux mois après sa dernière apparition (entrée en jeu à Evian lors de la 12º journée), Hugo Konongo était titularisé sur la gauche d'une défense à cinq lors de la réception de Niort. A l'origine du premier but de son équipe, il livre une bonne heure de jeu avant d'être remplacé à la 67º, alors que son équipe menait 2-1. Il assistera, impuissant, au retournement de situation niortais.

Belle soirée pour les Congolais du Paris FC lors du déplacement à Valenciennes : titulaire, Dylan Bahamboula a délivré sa deuxième passe décisive de la saison sur l'égalisation parisienne ($37^{\rm e}$). Remplaçant en raison d'un grand nombre d'absences, Pierre-Ange Omombé a été lancé dans le grand bain à la $67^{\rm e}$ et s'est illustré par une frappe de 30 mètres ($74^{\rm e}$). Au final, le Paris FC prend un point honorable à Valenciennes mais n'avance toujours pas au classement.

Remplaçant, Chris Malonga n'est pas entré en jeu lors de la victoire de Laval face à Nîmes (3-2).

Sans Kévin Koubemba (choix du coach), Brest termine son année 2015 par une défaite face à Clermont (1-2).

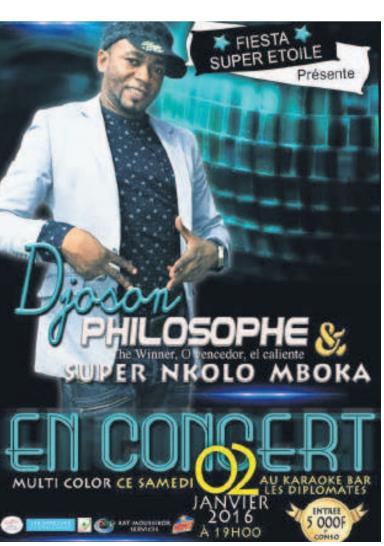
Sans Hardy Binguila et Charlervy Mabiala, non retenus, Auxerre s'incline au Havre (0-1).

Brice Samba est resté sur le banc, jeudi soir, lors de la victoire de Nancy à Evian (1-0). Tobias Badila, Yann Mabella et Christ Maouassa n'étaient pas dans le groupe.

Avec cet ultime succès de l'année 2015, Nancy termine la phase aller à la première place avec 39 points. Il faut descendre de six rangs pour trouver l'AJ Auxerre (28 points), talonné par Brest (8e avec 26 points). Dans la deuxième partie de tableau, Laval, 25 points, est 11e, devant Créteil, 15e avec 20 points et seulement trois longueurs d'avance sur la zone rouge. Où végète le Paris FC, 19e avec 15 points et seulement 1 victoire au compteur.

Camille Delourme





12 | RDC/KINSHASA LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE N° 2490 - Lundi 21 décembre 2015

BRUXELLES

Rassemblement de contestation contre l'hommage à Léopold II

Plusieurs membres de la communauté congolaise dont de nombreux jeunes ont tenu à manifester leur farouche opposition en rapport avec cette initiative.

La ville de Bruxelles prévoyait d'organiser, le17 décembre, au pied de la statue du souverain à la place du Trône une cérémonie en vue de commémorer les 150 ans de l'accession au trône du roi Léopold II. L'évènement a finalement été annulé à la dernière minute, à la suite de la pression exercée par des associations congolaises regroupées au sein du « Collectif mémoire coloniale et lutte contre les discriminations » (CMLCD) qui regroupe des organisations comme « Nouvelle voie anticoloniale » (NVA) » et « Change ASBL ». Certaines personnalités du monde politique belge avaient également exprimé leur réserve en rapport avec cette commémoration. Néanmoins, malgré l'annulation, la place du trône à Bruxelles, où est érigée une statue de Léopold II, a été prise d'assaut par des membres de la communauté congolaise et quelques belges venus manifester leur indignation, leur colère et demander à la ville de Bruxelles de s'excuser

pour cette « initiative insultante qui a choqué toute personne attachée à la dignité humaine ». Initié par le CMLCD, ce rassemblement a été avant tout l'occasion de commémorer la mémoire des millions de morts victimes du régime de Léopold II au Congo.

Ériger un monument à la mémoire de Lumumba

Pour ce faire, les organisateurs ont exigé que la ville de Bruxelles ainsi que les autorités belges clarifient leur position vis-à-vis des exactions durant la colonisation. Ils ont également demandé la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire qui porte sur ces exactions commises contre les populations congolaises par l'État indépendant du Congo. Par ailleurs, le CMLCD exige que la ville de Bruxelles réforme l'enseignement par rapport à l'histoire de la colonisation en mettant en exergue la violation des droits de l'Homme, la résistance des peuples et l'apport de ces peuples à l'essor économique de l'Europe. « Par rapport à l'éducation et à la citoyenneté qu'un accent soit mis sur la propagande coloniale qui a construit le racisme structurel qui perdure jusqu'aujourd'hui », explique le CMLCD



Une vue de la foule présente à la manifestation

qui exige également que soient érigés un monument et une place à la mémoire de Lumumba « comme un début de la reconnaissance et de la réparation des exactions perpétrées au Congo ». Des photos de Patrice Lumumba ont ainsi été placardées sur la statue de Léopold II.

Refuser de jouer le jeu de l'invisibilité

Les membres de la Nouvelle voie anticoloniale se définissent comme des immigrés et des enfants d'immigrés refusant de jouer le jeu de l'invisibilité et de l'assimilation qu'on leur impose ; refusant également de rester muets « face à cette culture coloniale et raciste qui vient nous frapper au visage quotidiennement ». Du boulevard Léopold II à la rue des colonies, explique l'organisation, la capitale européenne ne manque pas de références et d'allégeances à un passé sanglant. « Et le sang qui a coulé, c'est celui des

nôtres, les morts oubliés, ce sont les nôtres, c'est notre histoire qu'on insulte », martèle la NVA. Le mouvement se dit ainsi déterminé à faire apparaitre au grand jour les mécanismes racistes, à s'opposer à toute forme de paternalisme, à s'opposer aussi à un antiracisme institutionnel et/ou moral qui n'a fait jusqu'alors que rendre invisible la question structurelle du racisme.

Patrick Ndungidi

JUSTICE INTERNATIONALE

Thomas Lubanga et Germain Katanga transférés à Kinshasa

Les deux anciens miliciens condamnés par la Cour pénale internationale (CPI) ont quitté la prison de Scheveningen, le 18 décembre, pour rejoindre Kinshasa où ils sont censés purger le reste de leur peine.

Les deux anciens chefs de guerre, Thomas Lubanga et Germain Katanga, devront purger leur peine en République démocratique du Congo. C'est en tout cas ce qui ressort d'une décision de la CPI. Cela fait suite au refus de cette haute juridiction internationale de voir les deux condamnés exécuter leurs peines aux Pays-Bas. « C'est la première fois que la CPI désigne un État pour l'exécution des peines prononcées par la Cour », note le communiqué émis à ce sujet. La réglementation de la Cour veut qu'une fois jugés, les prévenus soient alors renvoyés sur leurs terres ou dans un autre pays d'accueil. Dans le cas d'espèce, le choix sur la RDC répond à la volonté exprimée par les concernés eux-mêmes.

D'après la présidence de la CPI, les deux anciens chefs miliciens auraient exprimé leur préférence de servir leurs peines d'emprisonnement respectives en RDC, leur pays d'origine. Et la CPI n'a fait que respecter leur choix. En outre, il faudra préciser que l'exécution des peines sera soumise à la supervision de la Cour et devra être conforme aux normes internationales

généralement acceptées régissant le traitement des prisonniers. Thomas Lubanga et Germain Katanga ont donc quitté la prison de Scheveningen depuis le 18 décembre pour rejoindre Kinshasa.

Pour rappel, les deux anciens seigneurs de guerre ont été condamnés pour des chefs d'accusation différents. Condamné à quatorze ans de prison pour avoir enrôlé des enfants de moins de 15 ans dans ses troupes et les avoir fait participer aux hostilités, l'ex-patron de l'Union des patriotes congolais, Thomas Lubanga, arrêté depuis 2006, a déjà fait plus des deux tiers de sa peine. En septembre dernier, la Cour a réexaminé cette peine et a décidé qu'il ne convenait pas de la réduire.

Quant à Germain Katanga, il avait été condamné en 2014 à douze ans de prison pour sa complicité dans l'attaque d'un village du nord-est de la RDC ayant fait environ 200 morts. Transféré à La Haye fin 2007, il a été reconnu coupable d'avoir stocké et distribué les armes utilisées lors des massacres de Bogoro en Ituri le 24 février 2003. Toutefois, la CPI a annoncé qu'il bénéficierait d'une libération anticipée à compter du 18 janvier 2016 comme le permet son règlement pour les personnes ayant purgé les deux tiers de leur peine. L'ex-milicien devrait donc quitter logiquement l'ex-prison de Makala le 18 janvier 2016.

 $A lain\, Diasso$

PROVINCE DE LA MONGALA

Un S.O.S en faveur des sinistrés de dernières pluies diluviennes

Un appel à la solidarité nationale agissante et pressante est lancé en direction de tous les acteurs concernés et intéressés, notamment le gouvernement de la RDC, les partenaires internationaux, les organisations de la société civile et, tout naturellement, les originaires de la région.

La rencontre organisée le 17 décembre par les filles et fils du territoire de Bumba situé dans la province de la Mongala, dans la salle de la paroisse Notre-Dame-de-Fatima, à Gombe à Kinshasa, a permis de lancer un appel à

la solidarité en faveur des sinistrés de dernières pluies diluviennes qui se sont abattues sur la région. Dans le cadre de cette action que les organisateurs ont voulu qu'elle soit concertée, il a été annoncé la création d'un comité de crise en vue de coordonner toutes les opérations humanitaires liées à cette situation ainsi que l'ouverture d'une caisse de solidarité dont le numéro de compte devrait être communiqué dans les jours qui viennent. « Comme vous le savez, la ville de Bumba est inondée des suites des pluies diluviennes qui se sont abattues successivement dans la région comme partout ailleurs au cours de ces trois dernières semaines », a noté le président de ce comité de crise, Me Didier Kimbumbu Dido. Le souci qui a animé les organisateurs de cette rencontre est d'obtenir des propositions, des orientations sinon des contributions financières et matérielles nécessaires pour assister les populations victimes.



Les victimes de dernières inondations à Kinshasa

Pour Me Didier Kimbumbu Dido, en effet, l'invitation lancée pour cette rencontre constitue un appel formulé à l'endroit des décideurs, des bailleurs de fonds et des personnes de bonne volonté à se mobiliser au-delà des messages de compassions ou de condoléances par des actes d'interventions humanitaires concrètes. Cela permettra, a-t-il expliqué, de faire face aux épidémies, à la nutrition et au logement en faveur des sinistrés. « C'est de cette façon que l'assistance humanitaire serait perceptible et trouvera sa raison d'être », a-t-il appuyé.

Le bilan des dégâts présenté à cette occasion fait, en effet, état de plus de 370 maisons détruites, plus de 37 900 personnes sans abris, plusieurs champs détruits, etc. Cependant, on a également compté plusieurs morts parmi lesquels des enfants et des adultes, des hommes et des femmes qui laissent des orphelins dont il faut assurer la prise en charge.

Lucien Dianzenza

LOI AGRICOLE

L'État prêt à lâcher du lest sur le très controversé article 16

La situation de blocage créée par la substance même de l'article 16 est en bonne voie pour être décantée. En effet, jugée non favorable à l'investissement dans le secteur agricole, cette disposition de la loi prévoit une majorité de 51% pour l'État et/ou les nationaux dans les parts sociales ou les actions selon le type de société. Les meilleurs experts du ministère de l'Agriculture, les membres du comité de rédaction des textes de la loi portant principes fondamentaux du secteur agricole, les leaders paysans ainsi que les juristes ont lancé la réflexion pour arriver à mettre en oeuvre une loi plus attractive pour les investissements lourds.

Après plusieurs rendez-vous historiques manqués, le secteur agricole congolais a poursuivi sa descente aux enfers en dépit du potentiel disponible totalement sous-exploité. Le déclic tant attendu n'arrive toujours pas pour un secteur qui a financé les déficits budgétaires pendant la colonisation. Mieux, les grandes plantations opérationnelles après l'indépendance en 1960 ont propulsé l'économie congolaise et ouvert de nombreuses opportunités. Avec la crise économique et l'urgence de diversifier l'économie en y accordant désormais une place de choix à l'agriculture pour sa capacité à générer des emplois et créer des richesses, le gouvernement a songé mettre en place une nouvelle législation. En cinquante ans, le paysan a perdu plus de 50% de sa capacité de production.

Comme l'explique Me Malengo, juriste et expert indépendant, il y a eu d'abord un Code des investissements applicable pour les entités économiques de droit congolais. Les entreprises ciblées sont celles qui injectent un financement d'un montant minimum équivalent à 200 000 dollars américains. Par la suite, toujours dans le but de donner un coup de pouce à l'entrepreneuriat national en panne, la RDC a mis en oeuvre la loi agricole mais les effets attendus tardent à se réaliser en raison de la nature même de l'investissement. «Il se dégage clairement de cette disposition que seuls les Congolais, personnes physiques, sont éligibles aux droits sur les terres agricoles ou encore les personnes morales de droit congolais dans lesquelles la majorité des parts ou actions selon le type de société doit être détenue par l'État et/ou par les nationaux».

Comme l'explique la Fédération des entreprises du Congo (FEC), le législateur a voulu imposer un nouveau schéma sans en mesurer objectivement les conséquences. Un étranger qui veut investir dans le secteur agricole doit avoir, dans son capital social, un Congolais en raison de 51% dans le capital social. Justement, il est difficile de trouver un Congolais prêt à se lancer dans un projet par essence budgétivore et à maturité très longue. Parfois, il faut attendre cinq à dix ans pour jouir des bénéfices. Pour la FEC, la proposition idéale est de baisser ce taux de participation nationale à 30%. Néanmoins, martèle-t-elle, il faut mettre en place le fonds de garantie.

Le comité mis sur pied s'est engagé dans un débat sans solution médiane à priori, du moins jusque-là. Mais l'on apprend qu'une nouvelle proposition en remplacement au controversé article 16 se trouverait effectivement sur la table du gouvernement. L'on doit certainement s'attendre à des amendements incessament à moins que la réforme prenne du temps comme pour le secteur minier dont le Code n'a pas été revu plus d'une année après le déclenchement du processus de sa révision. On juge la nouvelle propositon plus équilibrée. Il est urgent de lever cette équivoque pour débloquer le potentiel agricole mais en préservant une forme acceptable de rapports de force.

 ${\it Laurent Essolomwa}$

SÉMINAIRE DE SENSIBILISATION À NDJAMENA

La Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples à la recherche de ses lettres de noblesse

La jeune institution continentale a tiré, le 17 décembre, les rideaux des travaux tenus depuis le 15 décembre à Ndjamena, au Tchad, où universitaires, juristes, journalistes et anonymes se sont retrouvés pour réfléchir sur son avenir.

Des officiels tchadiens, d'experts étrangers et autres chercheurs ont défilé sur le podium pour donner leur perception sur la Cour africaine et d'en proposer les améliorations. Au cours de ce séminaire de sensibilisation sur la Cour, le Premier ministre tchadien, Kalzeube Payimi, a déclaré, au nom du président Idriss Deby Itno, que la naissance de la Cour « participe de la prise en compte sur notre continent de la nécessité de mettre en exergue la dignité humaine comme enjeu majeur pour l'existence des États ». Si le représentant du barreau du Tchad a reconnu que la présence de la cour africaine « participe de la lutte contre l'impunité, la lutte contre la justice privée, la consolidation des acquis en matière des droits de l'Homme », le président de la Cour africaine, le tanzanien Augustino Ramadhani, a mis l'accent sur la nécessité de ratifier le protocole de la charte de la Cour et de déclarer la reconnaissance de la Cour par les États du continent.



Désiré-Israël Kazadi (à droite), intervenant assis à côté du président de la Cour africaine

Beaucoup d'autres interventions ont été notées provenant de différents représentants des barreaux du continent et des membres de la Cour. Dans son intervention à la tribune de ces assises, le Congolais, Désiré-Israël Kazadi a, lui, donné lecture de son analyse sur les stratégies nécessaires en vue d'accroître le nombre de ratifications et de déclaration. L'orateur, fort de son expérience accumulée aussi bien à la Cour pénale internationale (CPI), ses recherches en justice transitionnelle (il est auteur d'ouvrages sur le droit et la justice) a mis l'accent sur l'information mais aussi sur la communication, seules stratégies, à ses yeux, pour faire connaître la Cour auprès des États encore indécis à s'engager. La CPI, a-t-il expliqué, a percé les esprits de ses compatriotes Congolais, grâce aux stratégies de communication et d'information qui passent par

de rencontres de briefing entre l'institution et les journalistes, chaînon important dans la transmission de l'information à l'opinion publique.

L'intervenant a estimé nécessaire que la Cour africaine marche sur les pas de son « aînée », la CPI, pour se faire accepter par les États, entités justifiables devant elle. Il a, pour ce faire, développé les stratégies classiques de communication appris à l'université qui ont été intégrées, illico dans la politique mise en place par la Cour. Cette contribution a été saluée aussi bien par le président de la Cour, qui l'a congratulé, que par l'Assemblée composée des délégués venus de Sao Tome & principe, du Gabon, du Cameroun, de la Tanzanie, etc. La prochaine session de sensibilisation, a-t-on noté, aura lieu dans une ville africaine qui reste à fixer.

Lucien Dianzenza

PHILANTHROPIE

Soirée de charité signée Proman House à Maïsha Park

Le chanteur Sévy Rols prend part au gala donné au bénéfice de l'orphelinat ACE qui se tient ce 20 décembre à partir de 17h30 et connaît la participation d'autres jeunes musiciens de Kinshasa.



Sévy Rol's et Esther Sola face à la presse

Dans les détours de la conférence de presse tenue dans ses bureaux le 17 décembre en fin d'après-midi, l'initiatrice et PDG de Proman House, Esther Sola, a parlé avec enthousiasme de la manifestation. Présenté comme un projet pilote, la soirée culturelle devrait en appeler d'autres. L'initiative a pour but, a-t-elle souligné, « de réfectionner un orphelinat et de promouvoir les talents des jeunes congolais ». Aussi, outre Sévy, l'artiste vedette de la soirée, presteront d'autres jeunes musiciens de la ville parmi lesquels des enfants de rue.

En marge de la soirée culturelle qu'abritera Maïsha Park ce dimanche, le cabinet de consultance Proman House, qui entend de la sorte jeter les bases de sa fondation, prévoit une autre manifestation six jours plus tard. En effet, Esther Sola a annoncé la tenue d'une rencontre festive le 26 décembre à N'Sele dans l'enceinte de l'orphelinat ACE. Organisée dans le cadre des festivités de fin d'année et de Nouvel An, elle est entrevue comme une occasion propice, a-t-elle affirmé, dédiée à une sorte de célébration collective des anniversaires de chaque pensionnaire.

Gagnant de la deuxième saison de l'émission musicale produite par Téléparis, Sévy s'est joint à cette manifestation par philanthropie. En effet, ce fils du pays voit dans cette opération de bienfaisance une opportunité de réaliser une activité qui lui tient à cœur. « J'ai été touché par le projet », a-t-il dit, quitte à poursuivre qu'il trouve là une occasion de poursuivre les actions humanitaires menées autrefois au sein du groupe Sao. Mais encore, a-t-il ajouté, « cela me permets d'être là pour les enfants et la jeunesse. Cela fait vibrer ma fibre patriotique, je veux

y participer car cela me fait un grand bien ».

Par ailleurs, à la fois chanteur, auteur et compositeur, Sévy a profité du cadre de la conférence pour souligner le contexte dans lequel il a été associé dans le projet de Proman House. « Cela tombe au moment où je viens de en faveur des Orphelins gagner le concours Music & Jeunes talents de Kınshasa Explorer et donc tiens à faire profiter mon expérience aux plus jeunes », a-t-il dit. Savoir ici que de son côté, l'artiste entend lancer sa structure musicale éducative à Kinshasa. Il nous revient que Sévy prévoit d'œuvrer en faveur de ses compatriotes. À ce sujet Music Explorer fait savoir qu'il « n'ouvre pas son propre studio pour son confort personnel, il a un projet en tête : créer son label, « Sévy



L'affiche de la soirée culturelle

Rols Muzik ». Question ici, souligne-t-on, de « rendre plus accessible la musique professionnelle aux jeunes musiciens des rues ». Ce, en mettant à leur portée « la connaissance des métiers de l'industrie musicale, à travers des sessions de formation pour les jeunes talents, soucieux d'apprendre et de perfectionner leur rapport à la musique. Un projet ambitieux auquel il ne fixe pas de limites, encensé par son amour de la musique et par la profonde envie de sortir les talents des rues de Kinshasa ».

 ${\it Nioni\,Masela}$

14 | POINTE-NOIRE LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE N° 2490 - Lundi 21 décembre 2015

INSERTION PROFESSIONNELLE

La formation des jeunes vulnérables lancée officiellement

Le lancement des formations des jeunes vulnérables âgés entre 17 et 30 ans aux différents métiers de la sous composante 1.1 du Proiet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE) cofinancé par le gouvernement congolais et la Banque mondiale a eu lieu le 17 décembre au CEFA automobile à Pointe-Noire en présence des responsables dudit projet, des administrations et structures concernées et des bénéficiaires.

Après la collecte des candidatures réalisée en octobre dernier, le lancement de la phase tant attendu à savoir la formation, l'insertion professionnelle, et l'appui à l'entreprenariat corrobore aux objectifs du PDCE qui consistent à promouvoir l'acquisition et le renforcement des compétences à l'emploi et à l'entreprenariat pour les jeunes vulnérables vivant en zone urbaine et péri urbaine afin d'améliorer leur insertion sur le marché du travail ainsi que de leur revenus. Le projet a pour ambition de former

à Brazzaville et à Pointe-Noire, 1500 jeunes aux différents métiers repartis en deux grandes composantes: composante 1 qui se subdivise en trois sous composantes et la composante 2.

La composante 1.1 dont les formations ont été lancées à Pointe-Noire, lesquelles formations seront assurées pour un début par deux prestataires de formation identifiés depuis 2013 par la Banque mondiale. Il s'agit du Centre professionnel Don Bosco situé dans l'arrondissement 3 Tié Tié et le centre d'éducation et de formation par apprentissage (CEFA) mécanique automobile basé à Lumumba. D'autres prestataires seront sélectionnés sous peu, après le lancement des avis à manifestation d'intérêt afin de former un plus grand nombre de jeunes. La phase 1 basée sur la formation professionnelle durera 6 mois. La phase 2 consistera à la mise des apprenants en stage en entreprise pendant 3 mois et la phase 3 sera consacrée à l'appui à la recherche d'emploi pendant 6 à 9 mois. « Afin de motiver la participation et l'assiduité, et pour compenser les



La tribune officielle au lancement des formations du PDCE

coûts de transport et de déjeuner, les garçons, retenus pour la formation percevront une prime de motivation de 1500 fcfa par jour de formation et de stage, payable mensuellement sur la base des preuves de présences. Pour les jeunes filles ayant des enfants, avant leur intégration au programme, elles percevront 2000 Frs par jour pour aider à compenser leurs frais de garde. Les femmes intégrant des programmes généralement réservés aux garçons recevront 2000 Fcfa par jour », a dit Michel Kouba, responsable de la sous composante 1.1 et de rappeler que la sélection s'est faite selon les méthodes de la Banque mondiale basées sur l'objectivité,

l'équité, l'égalité de chance et la transparence. Un tirage au sort a été effectué sur la base d'un logiciel. Le résultat de ce tirage a tenu compte de la représentativité des arrondissements. C'est ainsi que pour cette première vague de formation, 228 candidats ont été retenus sur la base de critères d'âge, de niveau scolaire et de degré de vulnérabilité, soit 180 pour Don Bosco et 48 pour CEFA automobile conformément à leur capacité d'accueil. Pour Adicolle-Gou Gustave Fulgence, directeur du cabinet par intérim du ministre de l'Enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, « Le chômage des jeunes est une préoccupation pour le gouver-

nement et aussi pour les parents à cause non seulement de l'étroitesse du marché de l'emploi mais aussi de l'insuffisance de la main d'œuvre qualifiée due au manque de formation qualifiée de qualité permettant aux jeunes congolais d'accéder aux emplois qu'ils recherchent. C'est justement pour pallier à cette insuffisance que le Congo met en place avec l'appui de la Banque mondiale, le PDCE ». S'adressant aux apprenants, il leur a demandé de saisir cette opportunité en répondant présents aux différents modules de formations qui seront déroulés par les formateurs et les a exhortés à la discipline, gage de la réussite et aux prestataires de formations de faire preuve de qualité car, ils ont été sélectionnés sur cette base, avant de renchérir: « Nous devons obtenir de vous des apprenants compétitifs et capables de se défendre sur le marché de l'emploi ».

Des modules de formation ont été remis aux responsables des Centres Don Bosco et Cefa automobile à la fin de la cérémonie.

Hervé Brice Mampouya

LIGUE DE FOOTBALL

Jean Ferdinand Mampassi candidat Remise des voiries urbaines à sa propre succession

Après cinq ans passés à la tête de la Ligue de football du Kouilou, le président sortant, Jean Ferdinand Mampassi, veut briguer un second mandat. Il l'a annoncé au cours d'un entretien avec les Dépêches de Brazzaville alors que l'assemblée générale élective aura lieu le 7 janvier.



Jean Ferdinand Mamapassi, président sortant de la Ligue de football du Kouilou/Photo Adiac

Trois candidats ont postulé pour l'élection à la tête de la Ligue de football du Kouilou prévue pour l'année prochaine. Parmi ces candidats, il y a le président sortant, Jean Ferdinand Mampassi, content de son premier mandat qui a connu une rallonge d'une année. « Pour moi, le bilan paraît positif parce que, quand nous sommes arrivés à la tête de la ligue en 2010, celle-ci n'était pas informatisée, nous avons ouvert d'abord le département informatique. C'est ce qui nous a permis de qualifier les joueurs sur un fichier informatisé », s'est-il félicité. « Nous avons constaté aussi qu'il y avait des équipes qui n'existaient que de nom où il régnait le copinage. Nous étions obligés de les redresser. Celles qui n'ont pas pu être redressées ont disparu et celles qui ont accepté ses exigences ont suivi la marche avec nous », a ajouté Jean Ferdinand Mampassi. Le bureau de la Ligue sortante a souligné

avoir corrigé les administrations de certaines équipes qui n'avaient ni président ni secrétaire général ni trésorier, des élements éssentiels qui pouvaient leur permettre de répondre à tout ce que la fédération et la ligue pouvaient demander comme obligation. D'après l'orateur, ce poste est certes honorifique mais son esprit n'était plus là. « Les dirigeants de certains clubs m'ont sollicité une fois de plus de continuer parce que j'étais sur la bonne voie de vouloir remonter le football départemental. Je ne peux qu'aller à leur volonté puisque ce sont eux qui me soutiennent. Je dis que je suis candidat à ma propre succession », a-t-il insisté. Cependant, il promet mettre un accent sur les qualifications des joueurs en cas de sa réélection pour un second mandat. « Il y a trop de tricherie dans la qualification bien que nous fassions des efforts. Mais si je suis réélu pour un second mandat, je vais me concentrer avec mon équipe à combattre cette tricherie. C'est mon premier point, j'ai commencé ce combat à la fin de mon mandat en sanctionnant les présidents et les secrétaires généraux tricheurs », a-t-il renchéri. Et le président Mampassi de poursuivre : «Nous allons ensuite imposer tous les clubs et associations de tenir leurs assemblées générales pour nous permettre d'avoir les fichiers exacts de leurs bureaux avant les compétitions que nous allons fixer conformément aux calendriers CAF et Fifa». Par ailleurs, suivant les nouveaux statuts de la Fécofoot, la Ligue départementale de football s'occupera désormais non seulement du football seniors mais aussi du football jeunes (hommes et femmes) à travers deux commissions qui seront mises en place notamment pour le football des jeunes et des dames. « Par rapport à notre projet, de quatre ans, le football féminin et le football des jeunes vont prendre de l'ampleur au niveau de Pointe-Noire. On parlera du football féminin comme on le parle toujours en présence des équipes capables de prendre la Coupe du Congo », a-t-

Charlem Léa Legnoki

PEEDU

à la mairie

La délégation du Projet eau, électricité et développement urbain (Peedu), conduite par Auguste Kanga chargé de la mission, a définitivement remis, le 17 décembre, à la mairie de la capitale économique les voiries urbaines construites dans le cadre de l'exécution de la phase 2 du projet.



La visite guidée des lieux/Crédit photo «Adiac»

Après une période d'observation qui a duré une année et la réception provisoire, la délégation du Peedu est revenue dans la ville océane pour remettre définitivement à la mairie de Pointe-Noire les voiries urbaines construites dans ce département.

Il s'agit de l'avenue Zacharie-Costade, longue de 2 kM 300 et du Boulevard de la Ceinture 2 km dont le marché a été confié à la société MBTP, de l'avenue Tchikoungoula, longue de 5 km 700, reliant les arrondissement, Tié-Tié, Loandjili et Ngoyo dont les travaux ont été exécutés par la société EMCICA et enfin les travaux de l'avenue Delphin-Poaty, longue de 2 km, partant de Mpaka Cinq chemins au quartier Tchimani, exécutés par la société Térascom. Avant de remettre ces voiries urbaines, la délégation du Peedu, accompagnée de Gabriel Ngouaka, directeur départemental des Travaux publics et François Mikala, conseiller du député-maire, avait d'abord effectué une visite guidée des lieux.

Celle-ci a pu constater le travail réalisé : « C'est depuis 2008 que nous avons commencé la procédure et c'est finalement en 2011 que le projet avait démarré. Aujourd'hui, c'est un soulagement pour nous d'avoir de belles routes dans notre ville », a dit François Mikala, avant de demandé à la coordination nationale du Peedu de ne pas oublier la construction des marchés domaniaux de Vindoulou et de Ngoyo annoncé à la population il y a de cela deux ans.

Il faut dire que la construction de ces routes s'inscrit dans le cadre de l'exécution de la phase 2 du projet. Outre ces projets de voiries urbaines, le Peedu avait également inscrit dans son cahier des charges la construction des marchés domaniaux dans la ville de Pointe-Noire. Notons que le Peedu est un projet de la République du Congo cofinancé par le gouvernement et la Banque mondiale. Son objectif est d'accroître durablement l'accès des habitants des zones ciblées de Brazzaville et de Pointe-Noire aux infrastructures de base, aux services, à l'eau potable et à l'électricité. Il s'agit en fait d'un projet multiforme qui intègre beaucoup de secteurs.

Hugues Prosper Mabonzo

N° 2490 - Lundi 21 décembre 2015 LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE POINTE-NOIRE | 15

HUMEUR

Pourquoi les chansons obscènes ne sont-elles pas censurées ?

n ne le dira jamais assez, car la chose tend à devenir comme une norme sociale admise alors qu'elle est une anti-valeur à s'en débarrasser. Et les artistes-musiciens qui excellent dans cette pratique de l'impudicité musicale brandissent comme argumentaire : « ce sont ces insanités sonores qui font vendre nos chansons ». Et l'on a comme l'impression que certains artistes-musiciens seraient à court d'inspiration de haute facture, alors qu'il n'en est pas question, puisque la société génère à chaque instant des thématiques variées à traiter. Et certains artistes-musiciens parmi eux sortent leur tête de l'eau en produisant des œuvres musicales de qualité débarrassées de toute obscénité.

Est-ce à dire que s'il n'y avait pas ces paroles obscènes et indigestes, ces disques ne seraient pas bien vendus? C'est vraiment bizarre, car les fonctions mêmes de la musique sont sabotées par ces chansons au rabais. En paraphrasant Jean-Jacques Rousseau sur la définition et les fonctions de la chanson, on peut dire que la chanson est une espèce de petit poème lyrique fort court qui traite des sujets agréables, ceci pour éloigner quelques instants l'ennui, si l'on est riche et pour supporter plus doucement la misère et le travail, si l'on est pauvre. En restant dans ce cadre-là, il ressort aisément que les chansons sont faites pour éduquer, égayer, distraire sainement et consoler. Alors, on ne peut éduquer qu'à travers des chansons instructives et consoler que par des paroles saines dépourvues de toute insanité.

Ces chansons obscènes persistent, peut-être, à cause de l'absence d'un conseil national de censure musicale qui aurait pour mission principale d'arrêter ces grossièretés et ces digressions qui enlèvent de ces chansons leur « valeur éducative » en les appauvrissant par des paroles sales. Tenez! Tirons au hasard un échantillon d'une trentaine de productions musicales d'une génération d'artistes-musiciens d'aujourd'hui, on remarquera qu'à peine 25% desdites chansons traitent des thèmes de bonne facture dans lesquels des messages moralisants et éducatifs sont passés. Le reste est fait de ramassis incongrus aux contenus plats qui blessent la pudeur. Ces chansons-là ne sont pas dignes d'être écoutées en famille.

Nous nous demandons, à titre d'exemple, Pourquoi la chanson telle que, « Ancien combattant » d'un artiste-musicien que l'on tait le nom composée dans la décennie 1980 continue d'interpeller la conscience du public. Réponse, parce qu'elle est dénuée de toute obscénité et fait passer un message de sensibilisation aux méfaits de la guerre. Cette chanson comparée à certains opus que l'on entend ici et là, semble-t-il, de grands musiciens, occupe une place de choix dans l'appréciation que les gens font de celle-ci. N'ayons pas honte de le dire, certaines chansons sont parfois de la souil-lure ou de la salissure sociale. Car elles sont pauvres en enseignements normatifs mais se distinguent plutôt par leurs bizarreries notamment, l'incivilité et l'inculture. Ce sont des vrais « jouets musicaux », car les enfants les chantent sans gêne devant leurs parents, puisqu'ils ne perçoivent pas la dose d'impudicité qu'elles comportent.

Oui, un minuscule lot de jeunes artistes-musiciens essaient de se faire distinguer par leurs productions de qualité avec des thématiques acceptables, mais cela ne dure que le temps d'une rose car ces jeunes musiciens sont parfois rattrapés par ce que font les autres, à savoir exceller dans l'obscénité, l'impudicité, les chansons sans valeur ajoutée, c'est-à-dire celles qui laissent à désirer. Que dire aussi des clips télévisés! Ils ne sont plus des bons extraits musicaux à suivre en famille, car ils nourrissent la honte et blessent la pudeur.

Et comme cela tend à se perpétuer, le risque est grand de voir ce genre de chanson porter atteinte à l'éducation de la jeunesse. La balle est donc du côté des autorités musicales, car si rien n'est fait la musique au lieu d'éduquer, d'égayer et de distraire sainement ou de consoler risque d'aggraver la pervertion.

Faustin Akono

MÉDIAS

Philippe Mvouo invite les responsables à régulariser leur situation administrative et financière

Le président du Conseil supérieur de la liberté de communication, Philippe Mvouo, a manifesté ce vœu à l'occasion d'une rencontre, le 16 novembre, avec l'ensemble des responsables des médias publics et privés de la ville océane

«Si en 2014, les médias de la ville océane ont battu le record en la matière par rapport à ceux de Brazzaville, en 2015 aucun média de Pointe-Noire ne s'est pas encore acquitté de ses droits de taxes et de redevances audiovisuelles. Ainsi jusqu'en fin janvier 2016, si aucun média ne prend l'engagement de régulariser sa situation administrative et financière, les sanctions tomberont conformément aux dispositions des articles 7 de la loi organique du Conseil supérieur de la liberté de communication et l'article 70 de la loi 8 qui donnent au conseil toute la possibilité en vue de fixer les conditions et décider de l'attribution ou du retrait des fréquences à une quelconque chaîne », a dé-



Les responsables des médias ponténégrins/Photo Adiac

claré Philippe Mvouo.

Par ailleurs, l'orateur a apprécié le professionnalisme dont a fait montre l'ensemble des médias de la capitale économique lors de la couverture médiatique du scrutin référendaire. Il a aussi mis en garde certains médias qui ne remplissent pas les conditions nécessaires de diffusion. « Aucun média n'est au dessus de la loi,

peu importe l'appartenance politique de son promoteur. Certains de ces médias devraient s'inspirer de l'exemple de la chaîne de télévision DVS+ qui s'était sentie essoufflée elle-même et a fini par arrêter ses activités, cela a conduit simplement au conseil de retirer la fréquence de diffusion à cette chaîne », a-t-il conclu.

Séverin Ibara

KOUILOU

Les femmes vendeuses de poissons manzi à Matombi regroupées en association

Après plusieurs tentatives sans succès, la directrice départementale de l'Intégration de la femme au développement du département du Kouilou, Marie Jeanne Mpassy Steimbault, a mis en place le 18 décembre au village Matombi un groupement des femmes dont l'activité principale est le fumage et la vente de poissons manzi.

Ayant constaté l'arrêt des activités du Relais du Kouilou, hôtel bar restaurant, l'espace culturel qui animait ce village du kouilou actuellement menacé par la mer qui a déjà avalé quelques murs de la structure, la directrice de l'intégration de la femme au développement a effectué une descente dans ce village avec tous ses collaborateurs pour encourager les femmes de la localité à maintenir leur activité de fumage et de vente de poissons manzi afin de continuer à faire parler de ce village. C'est devant le président des sages de Matombi, Bongo Makosso, que la directrice et ses collaborateurs ont rappelé aux femmes qui fument et vendent le poison manzi (une spécialité de Matombi) l'importance de leur avtivité et l'avantage de travailler en groupement.

C'est après une longue écoute que ces dernières ont finalement accepté l'offre. L'association ainsi créée est composée d'une dizaine de jeunes femmes mères et est dirigée par Sylvie Makaya qui s'est dite très contente de diriger

ce premier regroupement des femmes qui fument et vendent le manzi. « Je suis contente d'être à la tête de ce premier regroupement. C'est pourquoi je demande à toutes les femmes qui ont volontairement accepté de faire partie de cette association d'être sérieuses, de travailler la main dans la main pour que notre activité se développe comme souhaite la directrice », a indiqué Syvie Makaya qui a reçu une enveloppe de la directrice pour démarrer l'activité communautaire.

Marie Jeanne Steimbault a exprimé sa préoccupation : «Le message essentiel aux femmes était l'encouragement aux activités génératrices de revenus car, pendant la journée internationale de la femme au Congo, nous avons dit que nous les femmes nous devons continuer à travailler ensemble afin de maintenir l'autonomisation. Nous devons donc valoriser toutes les activités que la femme est capable de faire dans nos localités. Matombi est un village des pêcheurs avec une spécialité, le poisson manzi. C'est un poisson qui ressemble à l'aron mais il est un peu plus gros. Cependant, les femmes d'ici achètent, fument et revendent à Pointe-Noire voire surplace », a-t-elle souligné. Et d'ajouter : « Nous sommes venus ici parce la grande structure qui anime le village, le Relais du Kouilou, n'existait plus. Donc nous encourageons ces femmes à pérenniser leur activé de poissons afin de continuer à faire parler du village Matombi. C'est maintenant le rôle de ces femmes de donner la valeur à leur village ».

La directrice départementale de l'intégration de la femme au développement s'est rassurée de l'attention des femmes après des tentatives sans succès en 2003 et 2011. « Cette fois-ci, le message est bien passé parce qu'au cours de la séance, nous avons pu mettre en place un groupement féminin des femmes qui fument le poisson manzi ». Elle a aussi commenté à ces dernières ce qu'elles doivent faire pour être capables de se prendre en charge ceux qui sont autour d'elles. « Nous pensons que ça va produire du fruit par rapport à l'enthousiasme des femmes », a-t-elle dit.

Cependant, pour montrer sa détermination à les soutenir, la directrice départementale à remis une enveloppe au groupement pour leur permettre de lancer leur activité. Marie Jeanne Steimbault est aussi revenu sur la campagne de lutte contre les violences faites aux femmes dans toutes les formes. Le président des sages, Bongo Makosso, a apprécié l'initiative. « Je suis flatté de cette initiative, nous devons continuer dans ce sens parce que cela donne des avantages aux femmes en général et celles de notre village en particulier. Nous devons être derrière elles pour les soutenir », a-t-il déclarté.

Charlem Léa Legnoki

16 | DERNIÈRE HEURE ... LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE N° 2490 lundi 21 décembre 2015

FÉDÉRATION CONGOLAISE DE HANDBALL

Quelques responsables sanctionnés

Les premier et deuxième vice-présidents, deux commissaires aux comptes et deux membres sont désormais hors-jeu parce que suspendus par le bureau exécutif.

Osée Serge Ibatta (Premier vice-président), Jean Malanda (deuxième vice- président), Jean Ebata et Germaine Safou Djimbi respectivement deuxième et troisième membre, n'assumeront plus leurs fonctions jusqu'à nouvel ordre, souligne la décision n° 49/Fecohand/PR/SG, signée du président de la Fédération congolaise de handball (Fécohand), Henri Joseph Parra, au motif d'avoir participé au conseil fédéral illégalement convoqué par le secrétaire général, le 6 dé-



Henri Joseph Parra

cembre dernier. Ce n'est pas là, l'unique raison de la sanction. « Pour n'avoir jamais justifié des fonds de la Fécohand exercice 2014 », tel que le mentionne ladite décision, les premier et deuxième vice-présidents, le deuxième membre ainsi que le secrétaire général, Victor Itoua Keita, sont également suspendus de toute activité de la fédération jusqu'au prochain congrès. L'obligation leur est donc faite de justifier les dépenses effectuées lors de la préparation des Diables rouges à Oyo en 2014, auprès du trésorier général. Celui-ci en informera le président du Conseil, président de la Fécohand. Daniel Moutouankoula et Maurice Mouyoki, tous deux commissaires aux comptes, suspendus pour avoir créé de la confusion au sein du bureau exécutif. En rappel, les sanctions prononcées par le bureau exécutif de la fédération sont une recommandation des conseillers fédéraux lors du tout dernier Conseil tenu le 12 décembre à Brazzaville. Selon eux, les responsables de la Fécohand qui ont brillé par des comportements jugés déviants, méritaient d'être sanctionnés. Lesquelles sanctions qui pourraient assurément susciter des contestations, au regard du climat tendu qui semble diviser cette fédération aujourd'hui.

Rominique Nerplat Makaya

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION DE FOOTBALL

Diables noirs veut faire mieux

Les Diablotins n'ont jamais dépassé l'étape des préliminaires en compétitions africaines. Mettre fin à cette malédiction est la tâche à laquelle ils s'attelleront cette saison, à en croire le nouvel entraîneur du club, Eloi Mankou.

Les Diablotins auront affaire à Africa Sport d'Abidjan lors du tour préliminaire de la Coupe de la confédération orange. Le parent parce qu'ils savent qu'ils joueront contre Diables noirs », a fait savoir l'entraîneur diablotin. Diables noirs a renforcé son effectif pour assurément être à la hauteur de ses ambitions. Parmi les nouvelles recrues, figurent Franchel Ibara, champion d'Afrique junior 2007, Sagesse Babélé et Kader Bidimbou qui viennent de l'AC Léopards de Dolisie ainsi que le joueur adulé des diablotins, Lossana Komara alias

réalisée en 2013. Cette année-là, les Diablotins avaient atteint les 8èmes de finales barrière qu'ils n'ont pas pu dépasser devant Sfax de Tunisie qui les a battus 3-1 à l'aller avant de concéder le nul d'un but partout au retour à Brazzaville même.

En 2014, l'équipe s'est essoufflée lors des préliminaires de la Ligue des champions face à Flambeau de l'Est du Burundi : 0-1 à domicile et 1-1 à l'extérieur. Dernière-



Match amical Diables noirs-Carp crédit photo Adiac

rêve d'accéder à la phase de poule ne deviendra réalité que si les noir-et-jaune viennent à bout de la formation ivoirienne sur leurs confrontations en aller-retour. « Africa Sport est un adversaire comme tout autre. Nous ne connaissons pas cette équipe mais nous disposons de plusieurs moyens pour la connaître. Nous nous préparons tout comme les ivoiriens se pré-

sap-sap, qui a retrouvé le club après l'avoir quitté il y a près de deux ans. La liste des nouveaux venus ici n'est pas exhaustive.

C'est peut-être avec cette nouvelle ossature tant des joueurs que des encadreurs techniques que Diables noirs parviendra à conjurer l'insigne indien en compétitions africaines. La meilleure performance du club est celle ment, en 2015, même scénario devant le Raja Cassablanca, cette fois-ci, qui les a infligé une lourde défaite à l'aller 0-4 avant de réaliser un nul de deux buts partout au match retour. La saison 2015-2016 qui va bientôt débuter en est une autre. Peut-être que les données de Diables noirs pourraient positivement changer.

 $Rominique\,Nerplat\,Makaya$

RÉFLEXION

L'Afrique au cœur du nouvel ordre mondial

entement mais sûrement les yeux et les oreilles des grandes puissances s'ouvrent sur l'Afrique et, du coup, les préjugés, les a priori, les visions fausses héritées de l'ère coloniale font place à une vision objective du continent qui jouera demain un rôle essentiel au sein de la gouvernance mondiale. Certes, il reste encore bien du chemin à parcourir pour que les huit ou dix nations qui tiennent le haut du pavé depuis la fin de la seconde guerre mondiale et qui dominent toujours peu ou prou l'Organisation des Nations unies prennent la juste mesure de ce phénomène historique, mais le mouvement ainsi engagé ne cessera de s'accélérer.

À terme plus ou moins rapproché il génèrera un nouvel ordre mondial très différent de celui dans lequel nous vivons aujourd'hui. Trois mouvements vont, en effet, se conjuguer à bref délai pour accélérer considérablement le mouvement qui se dessine :

° Le premier est la croissance des populations africaines qui fera à brève échéance du continent la zone la plus peuplée de la planète. Déjà porteuse en soi d'un dynamisme sans précédent, cette croissance aura des effets d'autant plus puissants qu'elle s'accompagnera d'une élévation rapide du niveau de vie de la majorité des peuples africains et de l'affirmation simultanée d'une classe moyenne aussi diverse qu'ambitieuse. Dans moins de vingt ans l'Afrique, qui est aujourd'hui perçue de l'extérieur comme un continent en retard sur l'évolution du reste du monde, apparaîtra comme l'un des moteurs les plus puissants de la planète. Il suffit pour s'en convaincre de considérer comment évoluent aujourd'hui les populations de l'Afrique centrale et plus généralement du Bassin du Congo.

° Le deuxième mouvement, qui n'est pas encore très perceptible mais qui va certainement apparaitre rapidement au grand jour, est l'appropriation ou la réappropriation par les Africains des ressources naturelles dont regorge le continent. À un système économique qui reposait pour une très large part sur l'exploitation de ces ressources par des puissances extérieures se substituera dans les deux décennies à venir un système reposant essentiellement sur la mise en valeur des terres, du sous-sol, des gisements sous-marins de matières premières par des entreprises africaines. Et la richesse ainsi obtenue qui, jusqu'à présent servait à accroître la prospérité des anciennes puissances coloniales, profitera enfin directement aux nations du Sud.

° Le troisième mouvement naîtra de la combinaison des deux précédents : il se traduira par un afflux vers l'Afrique des capitaux, mais aussi des compétences qui ont permis depuis un siècle aux pays du Nord de s'enrichir et d'accéder au niveau de développement qui est le leur aujourd'hui. Ce qui se passe depuis une décennie avec la Chine, qui a compris avant les autres grandes puissances qu'une révolution pacifique se préparait en Afrique, s'imposera très vite comme une évidence aux Etats-Unis, à l'Europe, à la Russie, à l'Inde, au Japon. Et l'on assistera à une course effrénée vers l'immense marché émergent que constitue d'ores et déjà le continent dont celui-ci tirera le plus grand profit si, du moins, il parvient à s'organiser rapidement pour discipliner ce vaste mouvement.

Il est clair, pour qui veut bien regarder la vérité en face, que l'Afrique se trouvera demain au cœur du nouvel ordre mondial. Mais il est tout aussi clair que ses différentes composantes géographiques et humaines n'en tireront un réel profit que si elles savent s'organiser très vite dans des ensembles géopolitiques puissants et cohérents. Plus que jamais, par conséquent, l'intégration régionale devrait, doit figurer au cœur des préoccupations de ses dirigeants.

 ${\it Jean-Paul Pigasse}$